









AVENANT DE PROJET A LA CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE

ACTION CŒUR DE VILLE D'AMBERIEU EN BUGEY









ENTRE

- La Commune d'Ambérieu en Bugey, représentée par son Maire, Daniel FABRE, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 01/12/2023
- La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, représentée par son Président, Jean-Louis GUYADER, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 21/12/2023

Ci-après, la Collectivité bénéficiaire

D'une part,

ET

- L'État, représenté par Madame Chantal MAUCHET, Préfète de l'Ain, Ci-après désigné par « l'État » ;
- Le Conseil Départemental de l'Ain, représenté par Monsieur Jean DEGUERRY, Président du Département de l'Ain,

Ci-après désigné par « le Département » ;

ET

- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par Philippe LAMBERT, Directeur Régional ;
- Le groupe Action Logement représenté par Monsieur Noël PETRONE, Directeur Régional ;
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Madame Chantal MAUCHET, Préfète de l'Ain;

Ci-après, les « Partenaires financeurs »

D'autre part,

En association avec les partenaires suivants :

- Dynacité représenté Général Marc GOMEZ, Directeur ;
- SEMCODA représenté par Bernard PERRET, Directeur Général;
- CCI, représentée par Patrice FONTENAT, Président de la CCI de l'Ain ;
- EPF, représenté par Pierre Morrier, Directeur ;

Ci-après, les « Partenaires locaux »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:







Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville d'Ambérieu-en-Bugey, pour la période 2023 - 2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018 - 2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023 - 2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie de toute opération qui ne serait pas inscrite dans le Schéma de Cohérence Territoriale.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.







Table des matières

Article	1. Engagement général des parties	. 5
Article	2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville	8
Organisa	ion administrative	8
Comité d	Projet	. 9
Article	3. Suivi du déploiement du programme Action Cœur de Ville	10
Article	4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026	11
Liste des	secteurs d'intervention :	11
a.	Centre-ville	11
b.	Quartier de gare	11
c.	Secteurs situés en entrée de ville : Entrée de ville Sud-Ouest Jean de Paris	11
Identifica	tion de chacun des secteurs d'intervention	12
Article	5. Modification de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire	13
Article	6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026	14
Plan d'ac	ion global :	23
Calendrie	r général du projet	25
Article	7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets	26
Calendrie	r	26
a.	Méthode	26
b.	Objectifs et questions évaluatives	26
c.	Indicateurs retenus	27
Article	8. Validation de l'avenant	33
Lista das	anneyer	2 5







Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville d'Ambérieu-en-Bugey et de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagée depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Département, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat s'engage

- A animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet :
- A désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
- A étudier les possibles co-financements des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

► Le Département s'engage

- A accompagner le financement de certaines actions en lien avec la transition écologique, économique et démographique.

Les collectivités s'engagent :

- A mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement;
- A ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- ▶ La Caisse des Dépôts Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques. Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.







Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de siles pilotes.

Dans ce cadre, elle propose de contribuer à la mise en œuvre effective du programme en mobilisant dans les années à venir des moyens visant notamment à :

- Soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et du plan d'actions pour la redynamisation de la ville d'Ambérieu en Bugey.
- Contribuer à l'expertise portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics),
- Financer sous forme du Prêt Rénovation Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT). Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents. Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au Comité Local de Projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre CDC Cœur de Ville.
- Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logement locative afin de :

- Répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi,
- Contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien. Dans ce cadre, Action Logement finance les opérateurs de logements sociaux ou investisseurs privés pour les







accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers incluant les pieds d'immeuble, considérés comme stratégiques par la Collectivité. Dans ce cadre, Action Logement dédie à cet emploi de la PEEC versée par les employeurs (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) la somme de 1 milliard d'euros dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027 pour solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :

- Préfinançant leur portage en amont,
- Finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.

L'ANAH s'engage à :

- Mobiliser ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens.
- ► Les autres partenaires locaux, l'EPF et la Chambre de Commerce et d'Industrie, s'engagent :
- A instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ;
- A mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

L'avenant couvre la période 2023-2026.







Article 2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La ville d'Ambérieu-en-Bugey s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville. Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme.

Organisation administrative

La ville d'Ambérieu en Bugey se propose d'assurer la direction de projet et l'organisation du travail partenarial à deux niveaux :

- Stratégique: déclinaison des objectifs, mise en cohérence avec les autres politiques publiques, organisation et animation du partenariat, accompagnement des élus, ...
- Opérationnel : animation, organisation du travail et des contributions des différents acteurs, reporting, pilotage des prestataires et études, ...

Le pilotage est assuré par la Direction des services techniques qui s'appuie sur une équipe projet composée de la Directrice des services techniques, du responsable de l'urbanisme, une chargée de projet cœur de ville et un alternant.

La chargée de projet action cœur de ville est en charge de la mise en œuvre de la stratégie de redynamisation du cœur de ville ; à ce titre, elle coordonne et met en œuvre le projet, anime le comité de projet local associant les partenaires du programme et le promeut. L'alternant en MASTER ingénierie des collectivités territoriales et stratégie foncière est positionné en tant qu'appui, aide à la conduite et au suivi du dispositif et participe plus spécifiquement à la conduite et au suivi des dispositifs de concertation.

Les services de l'Etat et ses représentants, (la DDT, l'ANAH, la DRAC) seront associés à l'équipe de projet ainsi que les financeurs (Banque des Territoires, Action logement).







Comité de Projet

Le comité de projet local est présidé par le Maire d'Ambérieu en Bugey, en lien avec le président de la CCPA. Sont membres :

- La ville d'Ambérieu en Bugey, représentée par Monsieur le Maire et l'Adjoint en charge de l'action Cœur de Ville ;
- La CCPA, représentée par son Président Monsieur Jean-Louis Guyader;
- L'Etat, représenté par Monsieur le Sous- Préfet de Belley, accompagné des représentants de la Direction Départementale des Territoires de l'Ain;

Les partenaires financeurs et les partenaires locaux y sont représentés :

- La Banque des Territoires,
- Action Logement,
- L'ANAH,
- Le Conseil Départemental de l'Ain,
- Dynacité
- SEMCODA
- La Chambre de Commerce et d'Industrie,
- L'Etablissement Public Foncier Ain (EPF),

Le comité de projet local valide les orientations et suit l'avancement du projet. Il se réunit à minima de façon semestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Les crédits d'ingénierie et les prêts de la Caisse des Dépôts sont soumis à la validation de ses comités.

Contact des directrices de projet :

Anne-Louise MOIROUD, Directrice Générale des Services, anne-louise.moiroud@ville-amberieu.fr Céline LACROIX, Directrice des Services Techniques, celine.lacroix@ville-amberieu.fr

Contact Chargée de projet Action Cœur de Ville :

Charline TAGOT, Chargée de projet Action Cœur de Ville, charline.tagot@ville-amberieu.fr







Article 3. Suivi du déploiement du programme Action Cœur de Ville

La ville d'Ambérieu-en-Bugey s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveau national et régional; newsletter; publications; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville d'Ambérieu-en-Bugey réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle. Elle complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour a minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent elle est intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, il sera soumis à la signature des différents partenaires.







Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

Liste des secteurs d'intervention :

a. Centre-ville

Un tènement en lisière Est de l'actuel périmètre ORT, en majorité sous maîtrise foncière communale, est réservé comme potentielle aire de stationnement de 40 à 50 places le long de la rue Aimé Vingtrinier.

L'intérêt de cet emplacement réside dans le fait que les opérations de renouvellement urbain à venir privilégiant la création d'îlots de verdure pour une meilleure qualité de vie des habitants, vont très probablement réduire le nombre de places de stationnement publiques et nécessiter une compensation de ces dites places par une nouvelle répartition des aires de parking à proximité immédiate du cœur de ville. En outre, ce nouvel espace public sera situé en position centrale de l'îlot d'extension projeté (constitué de bâtis anciens) dans lequel un cheminement piéton est prévu pour faciliter et sécuriser l'accès des écoliers à l'établissement scolaire Sainte-Marie.

Il est donc envisagé d'inclure cet îlot dans le nouveau périmètre ORT.

b. Quartier de gare

La commune ne souhaite pas inclure le quartier gare dans le programme ACV 2, ce dernier est déjà inclus dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). De plus, ce quartier fait actuellement l'objet de travaux pour la création du pôle d'échange multimodal (PEM). A terme, la Ville ambitionne de créer une liaison cohérente entre le Cœur de Ville et l'Entrée de Ville via le secteur concerné par le NPNRU.

c. Secteurs situés en entrée de ville : Entrée de ville Sud-Ouest Jean de Paris

Une réflexion est en cours qui résulte du souhait de la Ville et de la CCPA d'élargir le périmètre de déploiement du secteur d'intervention ORT actuel au secteur d'intervention d'entrée de ville sud-ouest sur le quartier urbanisé « Jean de Paris ».

Ce secteur est inclus dans une OAP A-2 éponyme dont les grands principes d'aménagement vont permettre la réalisation d'une opération de recyclage urbain, avec déconstruction du bâtiment de l'ancien abattoir inclus dans l'emprise du Centre Technique Municipal, avec quatre enjeux principaux :

 Faciliter le rabattement vers la gare SNCF et le quartier prioritaire « les courbes de l'Albarine » concerné par un programme NPNRU par la création d'une voie nouvelle. Cette dernière intégrera les modes doux entre la rue Jean de Paris et l'avenue de la Libération, dans l'axe de l'avenue Général







Sarrail en cours de requalification (PEM). Pour mémoire, le PEM, opération sous pilotage CCPA, a été rendue possible par l'association de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de l'Ain, de La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) et de la Ville d'Ambérieu en Bugey. Il est rappelé que cette gare d'importance régionale (95 trains et 4.300 voyageurs par jour), qui accueille des usagers majoritairement extérieurs à la Commune (67 %), a fait l'objet d'importants travaux de mise en accessibilité co-financés par l'Etat et la Région ;

- A l'instar des aménagements actuels sur l'Avenue Sarrail, la voie nouvelle permettra de sécuriser les modes de déplacement actifs, diminuer la vitesse de circulation et réduire le niveau acoustique de la voie de circulation par l'aménagement d'une place marquant l'entrée dans le quartier;
- Réaliser une opération de recyclage urbain du site constitué en grande majorité de friches industrielles, nécessitant des coûts importants de dépollution et de déconstruction. Aménager un front urbain de qualité par la création de 110 à 130 logements dont 30 logements sociaux, sur l'îlot situé entre la rue Jean de Paris et la voie nouvelle, répondant aux prescriptions du PLU, notamment en matière de coefficients de pleine terre et de biotope ;
- Créer un parc en entrée de ville sur la zone inondable non constructible qui permettra de mettre en valeur les abords de la rivière Albarine.

Ainsi, l'ambition de la commune est d'assurer une continuité entre le cœur de ville et l'entrée de Ville Jean de Paris via le PEM inclus dans le programme NPNRU et la Rue Aristide Briand qui sera réaménagée. Pour ce faire, au-delà des actions précitées, la commune s'est engagée à programmer le réaménagement de la Rue Aristide Briand avant la mise en service de la nouvelle station d'épuration prévue pour 2028.

Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.







Article 5. Modification de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire signée par la ville d'Ambérieu-en-Bugey et la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Le cas échéant, le présent avenant, au-delà de la commune signataire et de l'EPCI, doit faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité.

Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Il est signé par Monsieur le Maire et le Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain après autorisation des assemblées délibérantes avec le Préfet de Département et l'ensemble des partenaires de la convention ACV.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

A ce titre, les secteurs d'intervention comprenant des entrées de ville :

- Doivent être distincts des secteurs d'intervention comprenant des centres-villes où des mesures dérogatoires en matière d'autorisation d'exploitation commerciales s'appliquent;
- Les entrées de villes ne peuvent pas être qualifiés de « centre-ville ». Ainsi, sauf exception, les secteurs d'intervention définis en entrée de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteurs d'intervention comprenant un centre-ville ».

Les financements et interventions mis en œuvre dans le cadre du volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU. L'OPAH-RU a pris fin au 30/04/2023, la nouvelle OPAH débutera au 1^{er} janvier 2024.







Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

L'objectif de la ville d'Ambérieu en Bugey dans le cadre du plan pluriannuel pour la période 2023-2026 est de continuer à prioriser le renouvellement de son centre-ville dont le périmètre sera élargi à un îlot contigu supplémentaire, tout en intégrant la requalification d'une entrée de ville. Une attention particulière est portée sur la renaturation des espaces publics du territoire et l'adaptation de l'offre de logements.

Les actions auront les objectifs de diversification des usages, de requalification et de végétalisation des espaces, dans une logique de sobriété foncière et de décarbonation des mobilités, avec une politique en faveur des modes de déplacements doux. L'ambition de la collectivité au travers des actions envisagées durant ladite période est de repenser le centre-ville pour créer un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif pour tous ses usagers.

Concernant l'intégration d'une entrée de ville de ce programme ACV 2, le secteur qui sera étudié est stratégique puisqu'il permettra de requalifier l'accès au PEM, permettant ainsi de créer une entrée de ville structurante et contribuant au rayonnement d'Ambérieu-en-Bugey à l'échelle de l'EPCI. Les objectifs visés pour ce secteur seront la requalification de l'habitat, l'amélioration de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, la sécurisation des déplacements et le recyclage foncier. Pour ce faire, la ville sollicitera des partenaires financeurs et des partenaires privés.

En conclusion, pour cette seconde phase du programme ACV, la stratégie de la ville d'Ambérieu en Bugey est d'accompagner le développement de la commune en :

- Poursuivant les actions esquissées au cours de la première phase du programme, notamment en matière de logement,
- Menant à terme des projets de requalification de l'espace public,
- Prenant en compte la dimension environnementale et les impacts de chaque projet,
- Assurant la végétalisation des espaces en vue de renaturer fortement le périmètre.







Les principales actions à mettre en œuvre sont de nature et de maturité différentes, la ville entend décliner les objectifs du programme à travers les thématiques listées ci-dessous.

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

- 1.1 Mobiliser les intervenants et poursuivre les réhabilitations des bâtiments existants pour résoudre la vacance résidentielle
- 1.2 Soutenir et participer un projet d'habitat inclusif
- 1.3 Développer l'offre de logements en volume et en diversité dans le cœur de ville
- 1.4 Mettre en œuvre l'OPAH

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

- 2.1. Mettre en place une commission d'enseigne pour les nouveaux programmes
- 2.2. Poursuivre des réunions régulières avec les commerçants et les forains d'Ambérieu-en-Bugey
- 2.3. Améliorer la qualité de l'espace public par des actes de végétalisation et de désimperméabilisation
- 2.4. Volonté d'instaurer un droit de préemption commercial
- 2.5. Expérimenter la piétonnisation du centre-ville les jours de marché

Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

- 3.1. Créer une voie de contournement pour décongestionner le centre-ville : contournement Est
- 3.2. Laisser plus de place aux mobilités décarbonées en centre-ville
- 3.3. Renforcer et améliorer la liaison entre le cœur de ville et l'Entrée de ville Jean de Paris via le PEM inclus dans le QPV
- 3.4. Poursuivre la réorganisation du stationnement en ville et favoriser la rotation des véhicules

Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

- 4.1. Créer ou mettre en valeur des espaces publics végétalisés de qualité en lien avec les attentes des usagers : îlot des 4 coins, Jardin Cattin et Square Guillet
- 4.2. Renouveler le mobilier urbain et végétaliser le cœur de ville
- 4.3. Accentuer la transition écologique et énergétique des bâtiments publics : panneaux photovoltaïques et végétalisation des cours d'écoles

Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville

5.1. Regrouper en un lieu unique les services à la population au sein de l'hôtel de ville

Axe transversal:

- 6.1. Entrée de ville Jean de Paris
- 6.2. Poste de chargé de projet Action Cœur de Ville







Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

1.1. Mobiliser les intervenants et poursuivre les réhabilitations des bâtiments existants pour résoudre la vacance résidentielle

Réhabilitations

Entre 2020 et 2023, 3 opérations de réhabilitation de logements ont été réalisées sur le périmètre ACV1 dont deux subventionnées par Action Logement. Deux projets de projets de réhabilitation sont en cours d'étude ou de réalisation pouvant faire appel aux aides d'Action Logement dans le cadre du programme ACV2.

Suivi des opérations

La Ville est fédératrice des actions de réhabilitation engagées sur son territoire et souhaite continuer à les mettre en avant. La Ville s'engage également à rencontrer les opérateurs souhaitant réhabiliter des immeubles dans le périmètre du cœur de ville afin de les orienter au mieux et d'être en mesure de suivre l'évolution de ces projets. L'enjeu est de résoudre la vacance résidentielle sur la commune grâce à la rénovation des logements.

Urbanis

Le bureau d'étude Urbanis a été missionné par la CCPA (2019-2023) pour l'instruction des dossiers de demandes de subvention soumis à l'instance OPAH. Le coût annuel de cet accompagnement est de 300.000€ et est porté par la CCPA. Dans le cadre du nouveau programme OPAH démarrant en janvier 2024, un bureau d'étude sera de nouveau retenu pour étudier les dossiers de demandes de subvention.

Devenir des bâtiments communaux

La commune a procédé à un recensement du patrimoine dont elle est propriétaire avec pour objectif de requalifier le cœur de ville.

Au fil des années, la Ville a procédé à plusieurs acquisitions foncières sur l'îlot des 4 Coins. Ces bâtiments, dégradés, ont fait l'objet d'une démolition en vue de la requalification et de la végétalisation de l'îlot.

Par ailleurs, un projet d'habitat inclusif situé 3 rue du Clos Dutillier se développera dans un bâtiment que la Ville d'Ambérieu-en-Bugey a cédé à Dynacité le 29/06/2023. Ce projet de réhabilitation s'inscrit pleinement dans la transition écologique de la commune en reconstruisant la ville sur la ville.

1.2. Soutenir et participer à un projet d'habitat inclusif

Ce projet de réhabilitation de l'ancien central téléphonique en une résidence d'habitat inclusif est porté par Dynacité en maîtrise d'ouvrage. Le projet s'inscrit dans un contexte de transition écologique, en privilégiant la réhabilitation d'un bâtiment existant permettant de limiter l'étalement urbain.

L'association Hapart'en Ville, association constituée en 2022, est à l'initiative de ce projet d'habitat partagé avec l'objectif d'accueillir 10 personnes vulnérables (nécessitant un suivi quotidien) ou semi-autonomes (nécessitant un accompagnement), porteuses de handicap (trisomie ou syndrome autistique) et au moins 3 personnes autonomes, hors champ du handicap.

Le projet comprendra un tiers lieu ouvert sur l'extérieur, permettant de créer du lien entre les locataires et les habitants du quartier. Cette salle sera portée par la commune.

Hapart'en Ville a répondu à l'appel à projet du département afin de bénéficier de l'aide à la vie partagée (AVP). L'association a à ce jour identifié 11 locataires potentiels.







1.3. Développer l'offre de logements en volume et en diversité dans le cœur de ville

Renouvellement de la taxe d'aménagement à taux réduit

L'avantage fiscal lié à la réduction de la taxe d'aménagement à 1 % approuvée par le Conseil Municipal a bénéficié à 4 projets sur la commune au cours du programme ACV1. Cela représente, pour la commune, un manque à gagner de 355 920 €.

La ville souhaite poursuivre cet avantage pour le programme ACV2. Il sera nécessaire de délibérer à nouveau pour la confirmation du taux de TA réduit et sur l'élargissement éventuel du périmètre. Un projet de construction est déjà identifié pour bénéficier de cet avantage fiscal, pour lequel la TA estimée à ce jour serait de 34 000 € au lieu de 170 000 €, soit un effort de 136 000 € de la part de la commune.

Nouvelle zone B1

La ville d'Ambérieu-en-Bugey est récemment (Octobre 2023) passée en secteur tendu, Zone B1, ce qui renforce son attractivité vis-à-vis des promoteurs privés. Ce nouveau classement confirme la difficulté à trouver un logement sur la commune ainsi que le faible taux de vacance. De fait, la commune devient éligible au dispositif Pinel.

1.4. Mettre en œuvre l'OPAH

L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat sera relancée en janvier 2024. Ce programme, porté par la CCPA, vise à octroyer des aides financières aux propriétaires pour des travaux de réhabilitation des logements ou des parties communes de leur immeuble, réalisés par des professionnels. Les projets financés dans le cadre de l'OPAH permettent de réduire encore la vacance résidentielle, de répondre aux enjeux de transition énergétique des bâtiments et à la raréfaction des ressources.

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Bien que la vacance commerciale ait fortement baissé au cours d'ACV1, passant de 11 % à 3,8 %, l'ambition au cours d'ACV2 sera principalement orientée vers la diversité de l'offre des commerces dans le cœur de ville.

Aussi, la ville d'Ambérieu-en-Bugey, souhaite développer le flux piéton en cœur de ville pour consolider le tissu artisanal et commercial existant et poursuivre la requalification de cellules commerciales libres. Pour cela, il est envisagé par la CCPA de poursuivre le financement d'un poste « animateur commerce » qui permet d'accroître la visibilité des commerces locaux grâce à un site internet (amblamex.fr) et à l'organisation d'animations ponctuelles.

2.1. Mettre en place une commission d'enseigne pour les nouveaux programmes

Pour que les commerces situés en pied d'immeuble répondent au mieux aux besoins des usagers, une commission sera mise en place avec les acteurs du territoire concernés.

Cette commission est déjà envisagée pour l'opération du promoteur privé CEDDIA qui a obtenu un permis de construire pour un ensemble immobilier composé de 44 logements en accession libre et 4 cellules commerciales sur le secteur des 4 coins.







2.2. Poursuivre des réunions régulières avec les commerçants et les forains d'Ambérieu-en-Bugey

Nous souhaitons poursuive les échanges réguliers avec les représentants des commerçants. Il apparaît pertinent d'être à l'écoute de ces derniers afin de les associer aux réflexions sur les aménagements du cœur de ville. Les commerçants sont des interlocuteurs privilégiés car ils sont en lien direct avec les usagers et pourront faire part à leurs représentants de remarques éventuelles de leurs clients.

La CCPA verse une subvention annuelle à l'association AMBLAMEX équivalente à 100 € /commerçant adhérent. L'association reçoit également des recettes en récupérant 5 % de rétrocession des chèques cadeaux commandés sur leur site internet. Cela contribue à la mise en place d'animations permettant de fidéliser les clients des commerces du cœur de ville.

Nous souhaitons également poursuive les échanges réguliers avec les forains. Cela se concrétise par des réunions trimestrielles avec les forains du marché pour garantir le dynamisme de ce dernier, une cohérence des actions et la mise en place d'animation.

2.3. Amélioration de la qualité de l'espace public par des actes de végétalisation et de désimperméabilisation

Les aménagements actuels de la rue Alexandre Bérard datent du début des années 2000 et sont aujourd'hui en partie détériorés et inadaptés aux attentes des usagers.

Il y a donc lieu de prévoir la réfection complète des aménagements de cette rue pour harmoniser les équipements avec ceux envisagés sur le secteur des 4 coins. Pour ce faire, la Ville envisage de renaturer l'axe Alexandre Bérard en créant des espaces plantés de pleine terre et un changement du mobilier urbain.

La réflexion engagée sur la végétalisation et le remplacement du mobilier urbain de la principale artère commerçante a pour objectif d'améliorer la qualité de la déambulation des usagers en la rendant plus agréable et conviviale. Ce projet est envisagé à compter de 2024.

Les épisodes de forte chaleur ont également démontré l'importance d'apporter des îlots de fraîcheur dans les espaces publics. Un premier aménagement sera mis en œuvre sur la rue Alexandre Bérard.

2.4. Volonté d'instaurer un droit de préemption commercial

Afin de contribuer à la diversification des commerces du cœur de ville, la Ville, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, mène une réflexion sur les modalités pour mettre en place ce dispositif ainsi que ses conséquences et son cadre règlementaire. Ainsi, la ville pourrait être informée des changements d'usage des commerces et éventuellement utiliser ce droit de préemption afin de contribuer au rééquilibrage de l'offre commerciale.

2.5. Expérimenter la piétonnisation du centre-ville les jours de marché

Compte tenu du gabarit de la voie et du faible espace dédié aux piétons, la ville souhaite expérimenter une piétonisation de la rue Alexandre Bérard, particulièrement les jours de marché forain. L'objectif est non seulement de sécuriser le parcours piéton des clients et de le rendre plus agréable mais également de créer une synergie entre les commerces sédentaires et les forains. Cette expérimentation de piétonisation permettra de constater les effets notamment sur la fréquentation des commerces mais aussi sur la réorganisation des flux automobiles en centre-ville durant le temps de piétonisation.







Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

3.1. Créer une voie de contournement pour scinder les flux de circulation : le contournement EST

La commune a pour ambition de repenser le plan de circulation dans le cœur de ville pour décongestionner les axes principaux et réduire la place de la voiture au profit des modes de déplacements doux. Pour ce faire, la création d'un axe de circulation structurant et un maillage important des circulations douces entre les quartiers historiques de Vareilles et du centre-ville est à prévoir.

Les études concernant la faisabilité de ce projet « Contournement Est » ainsi que les acquisitions foncières étant terminées, la prochaine étape sera d'engager la phase de réalisation avec l'aide éventuelle de financeurs. Ces aménagements sont envisagés à compter de 2024, le chiffrage des travaux est estimé à 1.200.000€ HT dans le cadre de l'étude préalable.

3.2. Laisser plus de place aux mobilités décarbonées en centre-ville

Le plan de circulation questionne la Ville sur la faible place laissée actuellement aux déplacements doux dans le centre-ville. Ainsi le réaménagement de chaque axe de circulation devra être pensé de manière à sécuriser les usagers se déplaçant par les modes décarbonés.

A long terme, l'objectif est d'apporter un maillage de liaisons douces pour couvrir les besoins du territoire de la commune en réalisant un linéaire de pistes cyclables et d'aménagements selon le contexte et le profil de voirie.

3.3. Renforcer et améliorer la liaison entre le cœur de ville et l'Entrée de ville Jean de Paris via le PEM inclus dans le QPV

La réflexion menée sur l'entrée de ville Jean de Paris est en partie axée sur la modification de la circulation dans ce secteur. L'objectif premier de la nouvelle voie que la commune souhaite créer est de permettre un meilleur accès au pôle d'échange multimodal depuis l'extérieur de la ville. Par extension, cette nouvelle voie se prolongera jusqu'au centre-ville via l'avenue Roger Salengro puis la rue Aristide Briand, qui à moyen terme devront faire l'objet de nouveaux aménagements au profit des modes de déplacements doux.

3.4. Poursuivre la réorganisation du stationnement en ville et favoriser la rotation des véhicules

Sur le secteur du cœur de ville, un diagnostic a été réalisé et a révélé que près de 900 places de stationnement (hors voirie) sont à disposition des usagers dont 360 sur le parking privé de Carrefour. Au cours de l'acte I du programme ACV, la Ville a mis en place une règlementation en zone bleue sur une partie des places présentes dans le centre afin de favoriser la rotation des véhicules. Cette mesure a un impact positif et permet une meilleure accessibilité aux commerces.

Ainsi, l'extension du stationnement règlementé sera étudiée sur d'autres secteurs où le roulement des véhicules est nécessaire. L'objectif des tous les projets d'aménagement sur le périmètre ACV sera de maintenir le nombre de places de stationnement en centre-ville.







Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

La Ville souhaite inscrire ses projets d'aménagement de l'espace urbain dans son objectif de transition écologique. Dans le contexte de dérèglement climatique, l'importance de l'aération urbaine et de la création d'îlots de fraicheur ne fait plus de doute. Cela permet d'atténuer les conséquences de l'augmentation des températures lors d'épisodes caniculaires.

La ville d'Ambérieu-en-Bugey souhaite se structurer autour de sa future place centrale, au carrefour des 4 coins, mettant ainsi en valeur le patrimoine communal remarquable (mairie, cure, église et médiathèque).

Plusieurs squares, places ou placettes ponctuent l'espace public. Si ces espaces sont aujourd'hui encore peu qualifiés, ils font l'objet d'une attention particulière et une concertation citoyenne est en cours pour déterminer leur avenir. La requalification de ces espaces de proximité devrait intervenir en 2024 au regard des concertations en cours.

4.1. Créer ou mettre en valeur des espaces publics végétalisés de qualité en lien avec les attentes des usagers : îlot des 4 coins, Jardin Cattin et Square Guillet

A travers le programme action cœur de ville et suite aux études qui ont été menées, il s'est avéré nécessaire de mettre en valeur ces espaces publics et d'accentuer l'aération urbaine.

Pour ce faire, la ville a acquis les immeubles dégradés situés entre le carrefour des 4 Coins et l'Hôtel de ville. Ces bâtiments sont en cours de déconstruction et une concertation citoyenne sur le devenir de ce nouvel espace stratégique a été mise en place.

Ce projet de renouvellement urbain relie des équipements publics et la principale rue commerçante du cœur de ville. A terme, la place Marcelpoil deviendra la plus grande place publique du centre-ville pour laquelle l'un des objectifs est d'atteindre un taux de désimperméabilisation et de renaturation remarquable. Les actions envisagées s'inscrivent dans une logique urbaine durable.

Objet de l'extension du périmètre ORT, un tènement en majorité sous maîtrise foncière communale, est réservé comme potentielle aire de stationnement de 40 à 50 places le long de la rue Aimé Vingtrinier. Cet emplacement permettra de requalifier la place Bérégovoy, actuellement dédiée uniquement au stationnement tout en maintenant l'offre actuelle. Ces opérations privilégieront la création d'îlots de verdure pour une meilleure qualité de vie des habitants.

En outre, ce nouvel espace public sera situé en position centrale de l'îlot d'extension projeté (constitué de bâtis anciens) dans lequel un cheminement piéton est prévu pour faciliter et sécuriser l'accès des écoliers à l'établissement scolaire Sainte-Marie. L'apport de cette emprise supplémentaire viendra compléter l'offre d'espaces publics et va permettre à la ville d'atteindre le but qu'elle s'est fixée pour l'amélioration et la sécurisation des mobilités.

Concernant le réaménagement du jardin Cattin, la ville souhaite créer un espace naturel attractif et répondant aux attentes des usagers. Ainsi, une concertation citoyenne est en cours et un premier atelier public est







programmé pour le 27 novembre 2023. De nombreux échanges ont eu lieu sur site afin de recueillir les avis et attentes des usagers. Les enjeux majeurs de ce projet sont le réaménagement d'un espace vert situé en cœur de ville et délaissé par les habitants et à terme la création d'une dynamique sociale sur site grâce à la réappropriation du jardin Cattin par les usagers.

Pour le Square Emile Guillet, la ville souhaite créer un espace en phase avec les attentes des usagers (une concertation citoyenne est en cours et une première réunion publique se tiendra le 27 novembre 2023) et s'inscrivant dans un programme apportant des co-bénéfices à la biodiversité. Cela permettra à terme de limiter les effets des îlots de chaleur et de créer un espace de rencontre et de détente à proximité immédiate du linéaire commercial situé rue Alexandre Bérard.

4.2. Renouveler le mobilier urbain et végétaliser le cœur de ville

Une étude est en cours pour l'engagement d'une réflexion sur le renouvellement du mobilier urbain en centreville mais également sur l'intensification du végétal et la désimperméabilisation des sols. L'objectif à terme est de développer la stratégie communale d'adaptation au changement climatique en réduisant l'artificialisation des sols et en créant un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif.

4.3. Accentuer la transition écologique et énergétique des bâtiments publics : panneaux photovoltaïques et végétalisation de cours d'écoles

Il est prévu des travaux de rénovation de la toiture du groupe scolaire Jules Ferry et l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation dans un objectif de développement des énergies renouvelables sur un bâtiment communal protégé au titre du patrimoine remarquable par le PLU. Ce projet s'inscrit dans la démarche de transition écologique du Cœur de Ville d'Ambérieu-en-Bugey.

En outre, la Ville souhaite mener une réflexion sur la désimperméabilisation et la renaturation des sols des cours d'écoles afin de lutter contre les îlots de chaleurs, d'infiltrer les eaux pluviales et de réemployer les ressources. Une ambition de sensibilisation des écoliers au développement durable et au cycle de l'eau est recherchée.

Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville

5.1. Regrouper en un lieu unique les services à la population au sein de l'hôtel de ville

Un projet de réorganisation des services de la ville est envisagé. L'objectif à terme est de regrouper au sein du bâtiment historique de l'hôtel de ville l'ensemble des services en lien avec la population. Pour ce faire, la ville réfléchit à délocaliser ses services supports dans un autre bâtiment.

Axe transversal:

6.1. Entrée de ville Jean de Paris

L'ambition pour la requalification de cette entrée de ville est la création d'une voie rabattement directe vers le PEM et la réalisation d'une opération de recyclage urbain du site constitué en grande majorité de friches







industrielles en aménageant un front urbain de qualité, et en prenant en compte et en sécurisant les mobilités décarbonées.

Ce projet s'inscrit dans une vision d'aménagement d'ensemble de la Commune et dans une OAP alliant sobriété foncière et développement de l'accessibilité et des mobilités décarbonés.

Les axes fondamentaux du projet sont le recyclage urbain de friches et la renaturation de l'espace par la création d'un parc public longeant la rivière Albarine contribuant au bien-être des habitants actuels et futurs.

6.2. Poste de chargé de projet Action Cœur de Ville

Le chargé de mission cœur de ville a pour objectif la mise en œuvre de la stratégie de redynamisation du cœur de ville sur les trois axes prioritaires du volet 2 du programme « Action Cœur de Ville » : les transitions écologiques, économiques et démographiques. En outre, il aura pour mission de :

- Coordonner et mettre en œuvre le projet Cœur de Ville et son évolution en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en veillant à la cohérence des projets et à leur bonne articulation entre eux, à l'échelle du périmètre retenu, de l'ensemble de la commune, des communes limitrophes et de l'intercommunalité;
- Assurer une fonction de conseil auprès des instances décisionnelles et préparer les différentes instances (COPIL, COTECH ...);
- Identifier les besoins et interagir avec les différents intervenants (Etat, Région, Département, Action Logement, Caisse des Dépôts, EPF de l'Ain, ANAH, SEM, CCI, services communaux...);
- Elaborer et mettre en place une stratégie de communication et de promotion du programme ;
- Etablir la convention-cadre et son montage financier, rédiger et suivre ses avenants ;
- Organiser et piloter les études nécessaires au lancement opérationnel des projets ;
- Animer le Comité de Projet local associant les partenaires du programme et l'équipe de projet pour chaque projet identifié ;
- Assurer le suivi administratif, technique, juridique et financier des projets (comptes rendus de réunions, études préalables, dossiers techniques, dossiers de demandes de subventions, rapports d'exécution, ...).







Plan d'action global :

L'ensemble des actions en lien avec ces axes sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Référence	Titre de la fiche action	Porteur du projet	Calendrier	Budget estimé (€ TTC)	Partenaires envisagés
	Axe 1 : De la réhabilitati	on à la restru	turation : vers une off	re attractive de l'ha	bitat
AM1	Projet de construction - Chemin de Ronde	Dynacité	Livraison : 2026	Estimation : 4.112.946,55€	Etat, CDC, AL, CD01, CCPA, Dynacité
AM2	Projet de construction - Médiathèque Sud	SEMCODA	Livraison : été 2025	4.816.411,00€	Etat, Département, CCPA, AL, SEMCODA
AM3	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	ССРА	2023-2026	Non défini	ANAH, CCPA
A1	Projet d'Habitat inclusif - 3 Rue du Clos Dutillier	Dynacité	Livraison : 2026/2027	Estimation : 1.711.1701,00€	Etat, AL, CD01, CCPA Dynacité
A2	Projet de réhabilitation par la SCI 2CLB - 30 rue Alexandre Bérard	SCI 2CLB	A définir	Estimation : 856.996,38€	ANAH, AL, CCPA
A3	Projet de réhabilitation par la SCI MAFRE - 1 Rue Aristide Briand	SCI MAFRE	2 ^{ème} trimestre 2024	720.000,00€	АНАН
	Axe 2 : Favoriser u	n développem	ent économique et co	mmercial équilibré	
A4	Commission d'enseigne et concertation avec les commerçants	Commune	2023-2026	Non défini	CCI, Association des commerçants, Promoteurs
A 5	Droit de préemption commercial	Commune	Lancement en 2024	Non défini	CCI
	Axe 3 : Déve	opper l'access	sibilité et les mobilités	décarbonées	
AM4	Contournement EST	Commune	Livraison : 2025	Estimation : 1.200.000,00€	CCPA, Commune
A6	Mobilités douces en centre- ville	Commune	2023-2026	Non défini	Non défini
A7	Concertation publique sur le plan de circulation	Commune	Livraison en 2025	Non défini	Non défini
A8	Expérimentation de la piétonisation de la rue Alexandre Bérard	Commune	2024	Non défini	Ambérieu vitrines, Commission forains
Axe	4 : Aménager durablement l'es	pace urbain e	t mettre en valeur le p	atrimoine architect	ural et pavsager
AM5	llot des 4 Coins	Commune	Livraison : 2025	Non défini	Etat, CCPA, EPF
A9	Modernisation du mobilier urbain et végétalisation du centre-bourg	Commune	Livraison : 2024	150.000,000€ HT	Etat
A10	Réaménagement du Jardin Cattin	Commune	Livraison : 2024	60.000,00€	ССРА
A11	Réaménagement du Square Emile Guillet	Commune	Livraison : 2024	60.000,00€	ССРА
A12	Rénovation de toiture et installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation aux écoles Jules Ferry	Commune	Livraison : 2024	607.600,00€ HT	CD01, CCPA, Commune







A13	Préau et végétalisation des cours des écoles Jules Ferry	Commune	Lancement : 2024	Non défini	Non défini
	Axe 5 : Co	onstituer un so	cle de services dans c	haque ville	
A14	Créer un lieu unique pour les services à la population en cœur de ville	Commune	Non défini	Non défini	Non défini
		Axe	transversal		
A15	Chargé de Projet Action Cœur de Ville	Commune	2023-2026	48.459,53€/an	ANAH, Commune
A16	Entrée de ville « Jean de Paris	Communes	Lancement : 2024	Non défini	Commune, Promoteurs

L'ensemble des fiches-actions se situent en annexe 2.







Calendrier général du projet

		Г	20)23			2024	T	202	5	I -	2026	5
	Calendrier	T1	_	_	T4		2 T3	T4 T			_		
	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration												7 17
AM1	Projet de construction - Chemin de Ronde	Г				П						30	T
AM2	Projet de construction - Médiathèque Sud		1						T		П	Ť	
AM3	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	Г											
A1	Projet d'Habitat inclusif - 3 Rue du Clos Dutillier	T	Т	\vdash			15						
A2	Projet de réhabilitation par la SCI 2CLB - 30 rue Alexandre Bérard												
А3	Projet de réhabilitation par la SCI MAFRE - 1 Rue Aristide Briand			F									T
	Axe 2 : Favoriser un développement écon	om	iqu	ıe e	t c	omn	nercia	l éq	uilibr	é			_
A4	Commission d'enseigne et concertation avec les commerçants								Н				
A5	Droit de préemption commercial												
	Axe 3 : Développer l'accessibilité et	les	m	obil	ité	s dé	carbo	nées	3				
AM4	Contournement EST												Т
A6	Mobilités douces en centre-ville				П					111			
A7	Concertation publique sur le plan de circulation	П											
A8	Expérimentation de la piétonisation de la rue Alexandre Bérard												T
Α	xe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et me paysager	ttr	e e	n va	ile	ur le	patri	moir	ne arc	hite	ctura	l et	-
AM5	llot des 4 Coins								L			T	Т
	Modernisation du mobilier urbain et végétalisation du centre-bourg												
A10	Réaménagement du Jardin Cattin		П						\Box		\exists	+	\vdash
	Réaménagement du Square Emile Guillet								Ħ	\top			\top
A12	Rénovation de toiture et installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation aux écoles Jules Ferry												
A13	Préau et végétalisation des cours des écoles Jules Ferry												
	Axe 5 : Constituer un socle de ser	vic	es	dan	IS C	haq	ue vil	le					
	Créer un lieu unique pour les services à la population en cœur de ville											T	
	Axe transver	sal											
A15	Chargé de Projet Action Cœur de Ville									7 7			
A16	Entrée de ville « Jean de Paris												







Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

Calendrier

a. Méthode

La démarche d'évaluation est réalisée en interne, par le chargé de projet Action Cœur de Ville. En effet, la ville d'Ambérieu-en-Bugey ne fait pas appel à un prestataire. Un comité d'évaluation sera mis en place dès le premier semestre 2024.

Concernant la périodicité de l'évaluation, elle est rappelée dans le tableau des indicateurs puisqu'en lieu avec le type de données recherchées. Cependant, une évaluation annuelle serait faite pour chaque COPIL.

b. Objectifs et questions évaluatives

L'objectif de l'évaluation est de quantifier les impacts de l'Action cœur de ville sur les différentes thématiques identifiées, notamment :

L'évolution de l'offre en matière de logement, à mettre en corrélation avec les attentes de la population du territoire. Cet indicateur devra être qualitatif et quantitatif.

La dynamique commerciale du cœur de ville, avec pour objectif l'absence de vacance commerciale et l'installation de nouvelles enseignes correspondant aux besoins des usagers.

Une évolution des modes de déplacements, plus orientés vers les modes doux et la réduction de la place de la voiture dans l'espace public.

Les questions évaluatives sont données à titre indicatif et susceptibles d'évoluer au cours du programme, en fonction de l'avancement des projets, de leur impact sur le territoire et des orientations prises par le comité d'évaluation. L'objectif étant ici de mesurer les effets des projets engagés par la collectivité durant le programme ACV 2 en définissant les interrogations prioritaires. Les questions évaluatives sont précisées dans le tableau des indicateurs.







c. Indicateurs retenus

<u>Référentiel d'évaluation :</u>

Axe 1: de la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat
--

Orientations	Indicateurs	Source	Périmètre	Périodicité
Combien de logements ont été démolis ? Combien de logements neufs ont été créés ?	Nombre de logements démolis Nombre de logements neufs livrés	Ville Bailleurs sociaux Promoteurs	Centre-ville Entrée de Ville	Annuelle
L'offre en matière de logements correspond-elle mieux aux attentes et besoins des habitants ?	Nombre de logements réhabilités Typologie des nouveaux logements Taux d'occupation des nouveaux logements Taux de rotation des logements	Questionnaire auprès des agences immobilières et des études notariales (ville) Bailleurs sociaux	Centre-ville Entrée de Ville	Annuelle
Les actions en faveur du logement ont-elles permis de réduire la vacance de logements au sein du périmètre ACV ?	Evolution du nombre de logements vacants Nombre de logements vacants avant démolition	DHUP (parc privé) Bailleurs sociaux	Commune	Annuelle
Quelle est l'évolution des transactions immobilières ?	Taux et évolution du volume de transactions Corrélation ou non entre l'offre et la demande	DIA CSN (Conseil supérieur du notariat) Syndicat des professionnels de l'immobilier	Commune	Annuelle
La rénovation du cœur de ville a-t-elle une incidence sur le prix de l'immobilier?	Prix de vente de logements (maison/appartements)	CSN (Conseil supérieur du notariat)	Centre-ville	Annuelle
Quel a été l'impact financier de l'OPAH sur les projets immobiliers ?	Montant des aides accordées	ССРА	Centre-ville	Annuelle







Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Orientations	Indicateurs	Source	Périmètre	Périodicité
Quelle est la part de chaque type de commerce ?	Type de commerce	Ville	Centre-ville	Annuelle
		CCI	1000	m2-0
Quelle est la part de commerces vacants dans le cœur de ville ?	Vacance commerciale	Ville	Centre-ville	Annuelle
A quelle fréquence des échanges sont organisés avec les commerçants du cœur de ville ?	Nombre de commission d'enseigne Nombre d'échanges avec les commerçants	Ville	Centre-ville	Annuelle
Le droit de préemption commercial a-t-il été utilisé ?	Préemption commerciale	Ville	Centre-ville	Annuelle







Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées				
Objectif : encourage l'usage d	es modes de déplacements dou	ıx et repenser la c	irculation dans le co	eur de ville
Orientations	Indicateurs	Source	Périmètre	Périodicité
Quel est l'impact de la réalisation du contournement Est sur la circulation en centre-ville?	Nombre de véhicules / jours empruntant le nouvel axe de circulation Mesure de l'incidence en termes de flux de l'ouverture de la nouvelle voie de circulation (comptage)	Ville	Centre-ville	Annuelle
Quelle est l'évolution du stationnement ?	Evolution du nombre de places de stationnement en centre-ville Nombre et proportion des places règlementées	Ville	Centre-ville	Annuelle
Quelle est l'évolution des modes de déplacements ?	Evolution des itinéraires incluant les modes actifs Typologie des aménagements créés pour faciliter les déplacements modes actifs	Ville	Centre-ville	Annuelle
Comment les usagers s'approprient les nouveaux espaces créés ?	Appropriation par les usagers	Ville	Centre-ville	Annuelle
Quelle est l'intérêt des usagers concernant l'évolution du plan de circulation du centre-ville ?	Nombre de participants aux réunions de concertation	Ville	Ville	Annuelle
Quels sont les attentes et les retours d'expériences concernant la piétonnisation de la rue Alexandre Bérard ?	Satisfaction des usagers Satisfaction des forains et des commerçants			



attentes?

des ressources?

Quel impact sur l'économie





Axe 4 : Aménager durablemen	nt l'espace urbain et mettre en	valeur le patrimoin	e architectural et p	paysager
Objectif: faire de la transition	écologique le fil conducteur de	tous les projets d'a	ménagement de l'e	space urbair
Orientations	Indicateurs	Source	Périmètre	Périodicité
De quelle nature sont les projets d'aménagement ?	Typologie des aménagements créés	Ville	Centre-ville	Annuelle
Quel est l'impact des aménagements sur l'évolution des modes de déplacements ?	Part des modes des déplacements (nb voitures, vélos, piétons / jour)	Ville	Centre-ville	Annuelle
Comment l'espace est approprié par ses usagers ?	Appropriation des lieux créés (lieu de passage, de rencontre, de détente ?)	Ville	Centre-ville	Annuelle
Quel part de cet espace a été rendu à la nature ?	Taux de renaturation de l'espace (avant/après) Evolution de la surface végétalisée Evolution de la surface imperméabilisée	Ville	Centre-ville	Annuelle
Quel est le taux de satisfaction des usagers? Cet espace répond-il à leurs	Interroger les usagers sur leur satisfaction après la livraison de l'espace	Ville	Centre-ville	Annuelle

Taux de couverture de la

consommation électrique

Ville

Centre-ville

Annuelle







Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville						
Objectif : Améliorer l'accès de tous les citoyens aux services publics						
Orientations	Indicateurs	Source	Périmètre	Périodicité		
Quelle incidence des projets d'aménagements sur la fréquentation des équipements culturels ?	Incidence sur la fréquentation de la médiathèque	Ville	Centre-ville	Annuelle		
Comment a évolué l'offre de services publics en cœur de ville ?	Evolution du nombre de services publics regroupés en un site unique	Ville	Centre-ville	Annuelle		



formes

participative?

de

démarche

participation





Axes transversaux Objectif: intégrer les objectifs de transition écologique à chaque démarche du projet Action Cœur de Ville **Orientations** Indicateurs Source Périmètre Périodicité Quels sont les indicateurs Répartition du volume des Conseil supérieur du Commune Annuelle transversaux en lien avec la ventes selon les étiquettes notariat transition écologique du énergétiques territoire? Typologie des projets de Commune Commune Annuelle mobilité douce Centre-ville Annuelle Typologie des projets de Avenant la requalification de l'espace convention cadre public **ACV** Utilisation des aides travaux DREAL/DDT Annuelle Commune proposées par l'Anah Annuelle Utilisation des aides travaux Direction locale de la Commune proposées par la BDT des Banque territoires Evolution de l'artificialisation INSEE, MTES, CGEDD des sols Quelle est la surface de Superficie de la friche Ville Entrée de Annuelle friche urbaine avant/après démolie Ville projet? Objectif: encourager les démarches de participation citoyenne à tous les stades de déploiement du projet ACV **Orientations** Indicateurs Périmètre Périodicité Source Comment la démocratie Typologie des dispositifs ou Annuelle Commune Commune participative est-elle mise en instances de participation place? volontaire mis en place Quel est le taux de Nombre de participants Commune Commune Annuelle fréquentation des actions de la démarche participative ? Quelles sont les différentes Diversité des formats de Commune Commune Annuelle







Model a gone Accordance (age)

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville d'Ambérieu-en-Bugey et la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

We was 1881 Park to 1







Signatures

A Ambérieu-en-Bugey, le

Commune d'Ambérieu-en-	Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	Etat
A HOUSE AND A STATE OF THE STAT	Siège CHAZEY SUR AIN	Couple
Maire	Président de l'EPCI	Préfète l'Ain
Département	Caisse des Dépôts	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
	AISSE DES DÉPÔTS on régionale Auvergne Rhane-Alpes impleudie Aquilon 44, kere de la Milette 69425 U ON Charache	Cul
Président du Département	Directeur Régional	Préfète de l'Ain
Action Logement	Dynacité	SEMCODA
Noël Petrone Directeur Régional Auvergne-Rhône-Al	Marc Gomez Le Directeur Général	Le Directeur Général,
	Dynacité 90 Bd. du 8 mai 1945	Bernard PERRET
Directeur Régional	01013 LONES EN BRESSE Cedex	SEMpré Que de la 1800 Pavillon
		CS 91007

CS 91007 01009 BOURG EN BRESSE Cedex Tél. 04 74 22 40 66 - Fax 04 74 22 99 43







Liste des annexes

Annexe 1 - Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022 – Tableau des perspectives

Annexe 2 - Liste et détails des fiches-actions qui composent le plan d'action

Annexe 3 - Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention

Annexe 4 - Bilan annuel Action Logement

Annexe 5 - Bilan Anah

Annexe 6 – Bilan de la Caisse des Dépôts et Consignations







Ville d'Ambérieu-en-Bugey Programme Action Cœur de Ville 2

Annexe 1 : Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022





 $\label{eq:continuous} Axe\ 1: De\ la\ r\'ehabilitation\ \grave{\ a}\ la\ restructuration\ ;\ vers\ une\ offre\ attractive\ de\ l'habitat$

Actions	ACV1	Porteur et partenaires	Montants des opérations	Financements	Etat des lieux	ACV 2	Partenaires	Montants des opérations	Financements prévisionnels
Chemin de Ronde	A1 - Chemin de ronde Construction de logements sociaux chemin de ronde, à la porte sud-ouest du périmètre du cœur de ville. 8 logements collectifs et 10 logements individuels	<u>Dynacité</u> ETAT Département CCPA ALS CDC	<i>Prévisionnel :</i> 3.695.559,03€ TTC	Non réalisé	Le permis de construire est en cours d'instruction. Ce projet immobilier s'inscrit dans une démarche de densification du cœur de ville, permettant ainsi de limiter l'étalement urbain et diversifier l'offre de logements.	AM1 – Projet de construction - Chemin de ronde Projet de construction d'un programme immobilier comprenant 8 logements collectifs LLS 10 logements individuels en PSLA permettant ainsi une diversité des formes de bâti, renforçant l'attractivité du cœur de ville. Cette opération contribue à la densification du cœur de ville et de fait à limiter l'étalement urbain.	Dynacité ETAT Département CCPA ALS CDC	4.112.956,55€ TTC	Prévisionnel: Subvention Etat: 21.0006 CD01: 116.0006 CCPA: 24.0006 ALS: 589.5386 Prèt ALS: 293.0256 Prèts PUS/PLAI: 783.3006 Prèts PSLA: 1.710.0006 Fonds propres: Dynacité 576.093,556
Route du Maquis	A2 - F Construction	<u>Dynacité</u> ETAT Département CCPA ALS CDC	Prévisionnel : 2.486.280,72€ TTC	Non réalisé	Le porteur de projet a opéré des modifications concernant le type de logements. Ainsi, ce seront des logements en accession libre qui seront réalisés. Ce projet non abouti au cours d'ACV I s'inscrit tout de même dans la démarche de transition écologique puisque le projet comprend des toits végétalisés et des systèmes de récupération des eaux de pluie. Il s'inscrit également dans un projet de transition démographique en contribuant à la diversification des logements et à la densification du centre-ville.				
Médiathèque Sud	A3 - Médiathèque Sud Démolition d'un immeuble de logements vétustes et vacants sur le terrain attenant à la médiathèque. Projet de construction de 22 logements et d'un local commercial en pied d'immeuble	SEMCODA ETAT Département CCPA ALS CDC	Non défini	Non défini	Les travaux de construction sont en cours. Ce projet contribue parfaitement à la revitalisation du cœur de ville et à la diversification de l'offre de logements sur ce secteur.	AM2 - Projet de construction - Sud Brajathèque Sud Projet de construction d'un programme immobilier comprenant 22 logements collectifs (9 PLUS/ 6 PLM / 7 PLS) avec une majorité de stationnements en sous-sol et quelques places en surface à proximité immédiate des équipements publics et des commerces de cœur de ville. Ce projet contribue à la résorption de la vacance de logements puisqu'il fait suite à la	SEMCODA Etat CD01 CCPA Action Logement	6.389.652€ TTC	Subvention Etat: 42.000€ Subvention CD01: 69.000€ Subvention CCPA: 42.000€ Financement ALS: 625.217€ Subventions ALS: 1.482.090€



démolition d'un immeuble vétuste et vacant.		
démolit vacant.	projet emblématique du programme ACV 1 à Ambérieu-en-Bugey, Haissor est un exemple de réussite de lieu inclusif, permettant les échanges intergénérationnels et une mixité fonctionnelle. Le rapprochement du restaurant scolaire à proximité des écoles maternelles et élémentaires Jules Ferry a également une incidence positive sur la décarbonation des mobilités. Un autre aspect intéressant du projet est l'amélioration du bien-être des enfants et des encadrants pas le rapprochement géographique des équipements.	La SCI 2C patrimoine a terminé la réhabilitation du bâtiment. Ce sont donc 16 logements qui ont été livrés, répondant ainsi aux objectifs de diversification de l'offre de logements sur le secteur du cœur de ville et de résorption de la vacance de logements.
	Ville: cession du foncier Etat: 67.736,69€ Region CD01: 126.000€ CCPA: 85.000€ CCC : 1.196.080€ ALS: 1.054.000€ Fonds propres Dynacité : 490.132,74€ données TTC Restaurant scolaire Région : 459.613,52€ HT Etat (DSIL) : 83.56€ HT Etat (DSIL) : 125.349€ HT Fonds propres	Subvention ALS: 229.240,00€ Prêt ALS: 687.746,00€ ANAH: 55.955,31€ Etat (prime habiter mieux): 24 000 € Prime intermédiation locative: 12.000€ Département: 68.014,50 € CCPA:78 518,27 € SCI 2C: 668 882,92 €
	Previsionnel: 3.981.095,90€ Réel: Logements: 3.021.669,13€ TTC Resautant scolaire: 853.660€ HT	Prévisionnel : 667.221€ Réel : 2.021.357€
	Dynacité Ville ADMR Etat Région AURA CD01 CCPA ALS CDC	SCI 2C Patrimoine Etat CD01 CCPA Action Logement Anah
	AM1 - Résidence Haissor Démolition d'un ancien entrepôt et reconstruction de 21 logements dont 8 dans le cadre du projet départemental HAISSOR et 13 locatifs sociaux, un restaurant scolaire et des bureaux pour l'association d'aide à domicile ADMR.	AM2 - 34 Rue Bonnet Rénovation et réhabilitation de la grande maison sise au 34, rue Amédée Bonnet; le programme comporte 16 logements (4 intermédiaires, 11 en social, 1 en très social). L'entreprise réalisant les travaux est la SCI2C. A l'origine, le bâtiment était composé de 14 logements dont 12 vacants. Ainsi, deux nouveaux logements ont été criéés.
	Recyclage de friche urbaine	Réhabilitation



	fn attente d'éléments	
	d'éléments d'éléments	
	d'éléments	
	tion Programmée de l'Habitat ogrammée pour Habitat sera relancée Ce programme, porté à accompagner les obtenir des aides des travaux de logements ou des de leur immeuble, sssionnels. Les projets cadre de l'OPAH nent de résoudre la e et de répondre aux on énergétique des la raréfaction des	
	AM3 - Opération Programmée d'Habitat L'Opération de l'Habitat pour l'Amélioration de l'Habitat sera relancée en décembre 2023. Ce programme, protrè par la CCPA, vise à accompagner les propriétaires pour des travaux de réhabilitation des logements ou des parties communes de leur immeuble, réalisés par des professionnels. Les projets financés dans le cadre de l'OPAH permettent notamment de résoudre la vacance résidentielle et de répondre aux enjeux de transition énergétique des bâtiments et à la raréfaction des ressources.	
La réhabilitation de la "Maison Cattin" a été achevée et le bâtiment est aujourd'hui occupé par des locataires du bailleur social Dynacité. La mise en location des logements a renforcé la diversification de l'offre de logements dans le cœur de ville.	ОРАН	
Subvention : Etat : 21.000€ CD01 : 53.000€ CCPA : 53.000€ Prêts : CDC : 1.307.300€ Fonds propres : Dynactié : 419.704,57€ Ville : Don du terrain	Adde versé aux Adde versé aux bénéficié du dispositif : ANAH : 33 000 € +7 500 €	Subvention ALS : 221.580€ Prêt ALS : 332.369€
Prévisionnel: 1.855.504,57€ Réel: 1.584.004,57€ TTC	Prévisionnel et réel: 73 500 €	Montant des travaux: 1,201,497£
<u>Dynacité</u> Etat CD01 CDC CDC	CCPA Ville ANAH	ALS
A11 - Jardin et relais de poste Cattin Restauration de l'ancien relais de poste, appelé "Maison Cattin" par Dynactié avec la création de 9 logements et la réhabilitation de 9 logements soit un total de 11 logements locatifs sociaux. Création d'un passage ouvert au public au sein de la cour de l'immeuble permettant une	AMS - Diagnostics habitats Dans le cadre de l'OPAH-RU menée sur le territoire intercommunal, le centre-ville d'Ambérieu a été identifié en 2018 comme un des trois secteurs prioritaires. L'OPAH RU prostetaire Urbanis a, durant la phase d'initialisation du projet cœur de ville, concentré son attention sur les deux autres secteurs prioritaires. Il est désormais nécessaire d'établir les études de faisabilité et de cailbrage RHI/THRORI sur le périmètre du Projet à Ambérieu. L'inventaire de la vacance résidentielle aété réalisé pour le compte de la Ville par la société ECOFINANCE (printemps 2020).	Réhabilitation de logements au 33 Rue de la République Projet de réhabilitation de logements vétustes et vacants rue de la République. Résidence livrée en 2023.
Relais de Poste	Amélioration de l'habitat	Amélioration de l'habitat



Le projet s'inscrit dans un	A1 - Projet d'Habitat inclusif - 3 Rue du	Dynacité	Logements :	Réhabilitation
	Clos Dutillier			du bâtiment :
en privilégiant la		Etat	(estimation)	Etat : 48.000€
	Projet de réhabilitation de l'ancien central	CD01		CD01 : 21.770€
nt de limiter	téléphonique afin de créer une résidence	CCPA	Tiers-lieu	CCPA : 42.000€
l'étalement urbain.	inclusif. Ce projet es	ALS	202.600€	Subvention ALS:
	Dynacité en maîtrise d'ouvrage.	CDC	(estimation)	~
	Ila projet initié par l'association Hanart'en			Fret ALS : 87.250€
	Willo accopiation constitution on 2022 august			Dråtz CDC .
	7 account un habitat partacó auso l'abjectif			_
	Z aspects all liabitat partage avec 1 objectil			
	d accueillir IU personnes vuinerables			Fonds propre :
	n sn			770.29U€
	autonomes (necessitant un			
	accompagnement), porteuses de handicap			Aménagement
	di.			
	moins 3 personnes autonomes, hors			recherche de
	champ du handicap. Il y a également un			subventions
	souhait d'un tiers lieu ou salle communale			
	ouverte sur l'extérieur permettant de			
	créer du lien entre les locataires et le			
	ouartier. Hapart'en Ville a répondu à			
	l'appel à projet du département afin de			
	hánáficiar de l'aide à la vie nartagée (AVD)			
	l'accociation a à co iour idontifié 11			
	ר מפפטרומווטו מ מ רב לחתו ומבעווווב דד			
	locataires potentiels.			
	A2 - Projet de réhabilitation par la SCI	SCI C2LB	En cours de	En recherche de
	2CLB - 30 rue Alexandre Bérard		chiffrage	financements
		ANAH		
	Rénovation de 10 logements sur l'axe	ALS		
	Alexandre Brérard. Ce projet répond à			
	l'enjeu de résorption de la longue vacance			
	résidentielle dans le cœur de ville. Cette			
	opération est stratégique du fait de			
	l'emplacement et apporte un élément			
	supplementaire à l'amélioration de			
	r de v			
	A3 - Projet de réhabilitation par la SCI	ANAH	Achat foncier :	Subventions
	MAFRE - 1 Rue Aristide Briand			ANAH
			I	79.048.57€ TTC
	Rénovation d'un commerce en RDC et de 3		Coût travaux	ALS:
	logements au carrefour des 4 coins. Ce		erce :	59.640,00€ TTC
	projet répond à l'enjeu de résorption de la		108.923,08 €HT	
	longue vacance résidentielle /			Prêt ALS:
	ciale dans le c		Coût travaux	160€
	opération est stratégique du fait de		logements :	
	l'emplacement.		563.805,70 €TTC	Prêt Anah :
				24.086,03 €
				Prêt banque :
				717,717
				SCI MAFRE
				300.000€





Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Actions	ACV1	Porteur et	et Montants des Financements	Financements	Etat des lieux	ACV 2	Partenaires	Montants	Financements
		partenaires	opérations					des	
								opérations	
Commerce en	A5 - Concertation des commerçants Ville		O€	/	Une première réunion de	A4 - Commission d'enseigne et concertation Ville	Ville	Non défini	Non défini
cœur de ville					présentation et d'échanges s'est	avec les commerçants	Association des		
	Réunions thématiques avec les				tenue avec le chargé de projet ACV		commerçants		
	représentants de(s) (l')				et les commerçants dans la période		5		
	association(s) commerçante(s) du				après-covid. Il a été convenu de		Promoteurs		
	centre-ville d'Ambérieu et d'autres				renouveler ces temps de réflexion	commerciaux. Le promoteur prive CEDDIA a			
	interlocuteurs significatifs (ex.				notamment pour les projets	obtenu un permis de construire pour un			
	direction du magasin Carrefour					ensemble immobilier compose de 44			
	Market, « locomotive » commerciale				économique du cœur de ville.	logements en accession libre et 4 cellules			
	du cœur de ville et réserve de					commerciales sur le secteur des 4 coins.			
	stationnement très importante).								
	Le but est de collecter les besoins et					Pour que les commerces situés en pied			
	avis des commerçants sur les					d'immeuble répondent au mieux aux besoins			
	dispositifs et actions pouvant être					des usagers, une commission sera mise en			
	menées par les Collectivités dans le					place avec les acteurs du territoire concerné.			
	cadre du programme Cœur de Ville.								
						A5 - Droit de préemption commercial		Non défini	Non défini
							D D		
						La ville souhaite définir un secteur de droit de			
						préemption commercial en cœur de ville.			
						Ainsi, la ville pourrait être informée des			
						changements d'usage des commerces et			
						éventuellement utiliser ce droit de			
						préemption afin de contribuer au			
						rééquilibrage de l'offre commerciale.			



Le site internet mis en place représente une vitrino commerçante du territoire et contribue à renforcer l'attractivité des commerces en centre-ville. La mis en place du site amblamex, ra permis une croissance de la vente de chèques cadeaux utilisables dans les commerces membres de l'association AMBLAMEX. Ce service ne fait pas l'objet d'une fiche action dans ACVZ mais son fonctionnement continue.	La gestion du marché se fait de nouveau en régie et ce dernier a été regroupé en un lieu unique (commerces alimentaires et autre). Nous avons constaté une dynamique croissante post-covid avec un retour à une activité équivalente à celle d'avant la crise sanitaire. Cette performance fait suite à un accompagnement des commerçants de la part de la mairie et la mise en place d'un programme d'annimation régulier sur le marché permettant la fidélisation des forains et un nouvel engouement pour le marché.
Site Amblamex,fr: 75% des frais de création du site soit 11250¢ des frais de fonctionnement du site soit 90¢ HT/an 75% des coûts de communication soit 3487¢ HT 10tal : 24007¢ HT sur la période 2020-2023 des frais de création du site soit 3750¢ des frais de création du site soit 3750¢ des frais de fonctionnement du site soit 30¢ HT/an 25% des frais de fonctionnement du site soit 30¢ HT/an 25% des coûts de communication 25% des coûts de communication soit 1162¢ HT 1000¢ actions commerciales soit 1000c€ Total : 6032¢ HT Sur la période 2020-2023	Ville
Prévisionnel :: 52.000€ Réel : 30.039€HT Sur la période 2020-2023	Prévisionnel : 95.520€ Réel : 96.628,26€ TTC pour la période 2018-2023
CCPA CCI Tous commercants AWBLAMEX ayant participé à la création du site	Ville
	A7 - Dynamisation du marché forain Dispositif de cagnottage mis en place pour financer l'animation du lieu Soutien aux exposants Extension des autorisations de vente Gestion du marché par un prestataire privé
Services numériques	Marché



décarbonées
éS
+
0
0
Ē
\succeq
_
W
P
+
\Box
44.5
'n
4
=
9
S
ιń
a)
()
$\tilde{\Box}$
σ
<u></u>
(1)
_
-
0
a :
$^{\odot}$
>
(n)
9
_
\mathcal{M}
\Box
\times
2
◁

Actions	ACV1	Porteur et partenaires	Montants des opérations	Financements	Etat des lieux	ACV 2	Partenaires	Montants des opérations	Financements
Mobilité	A9 - Contournement Est du centreville Ouverture d'une voie de circulation permettant le désengorgement du centre-ville. Aménagement d'un parking au bas du Clos De Tricaud et d'une rue rejoignant le centre-ville, à l'est, au niveau de la route du Maquis. La rue sera dotée de pistes cyclables. Elle permettra un accès fluide au centre-ville, le désengorgement et le passage éventuel à sens unique de la rue Bonnet, la sécurisation des cheminements piétons sur la rue Bonnet. Ce contournement permettra en outre de rapprocher le cœur de ville du secteur de Vareilles, d'intérêt patrimonial (Château, parc et habitations).	Ville	Prévisionnel: non défini Réel: Acquisition/ échange foncier: 14.950 €	Ville	La Commune s'est assuré la maîtrise foncière des emprises nécessaires au projet. Une OAP A-8 Vareilles a été élaborée dans le cadre de la révision du PLU approuvé en février 2020 pour notamment créer un availlage important des circulations douces entre le centre-bourg historique et le secteur de développement de l'urbanisation.	AM4 - Contournement Est du centre-ville A l'occasion de l'ouverture de la nouvelle voie de contournement, l'objectif est de repenser le plan de circulation dans le cœur de ville pour réduire la place de la voiture au profit des modes de déplacements doux. L'objectif est de créer un nouvel axes structurant et un maillage important des circulations douces entre le quartier historique, le secteur de développement de l'urbanisation et le centre bourg. Les études de faisabilités du projet ayant été réalisées, la prochaine étape sera d'engager la phase de réalisation lorsque le financement sera trouvé.	En recherche	En cours de définition (estimation : 1,2 M€ TTC)	En recherche
Mobilité	AB - réalisation d'une étude de circulation et amélioration de la trame viaire du centre-ville L'étude de simulation dynamique concernera principalement les axes majeurs pour irriguer le centre-ville et les circulations internes au centre. Elle ne sera pas une redite de l'étude « stationnement » réalisée pour le compte de la Ville par TRANSITEC en 2016. Elle devra permettre de produire un modèle dynamique permettant d'envisager plusieurs scénarios et ainsi servir de support technique aux services de la Ville dans leur approche de la circulation en cœur de ville. En fonction des résultats de l'étude, certaines rues passeront en sens unique afin de permettre l'élargissement et la sécurisation des trottoirs et cheminements piètons.	CDC	Prévisionnel : 20.000€ Réel : Etude : 19.069,50€	Ville : 13.348,65	Une réflexion a été menée concernant la mise en réglementation du stationnement et des secteurs sont devans des zones bleues, favorisant ainsi la rotation des véhicules et donc l'accès aux commerces. Les opérations de déconstruction intervenues en 2023 sur l'illot des "4 coins" permettent d'envisager de nouvelles orientations pour le plan de circulation. Afin de tenir compte des déconstructions et des idées concernant le réaménagement de l'îlot des "4 coins", le plan de circulation de la ville est amené à évoluer.	A6 - Mobilités douces en centre-ville Repenser le plan de circulation dans le cœur de ville pour décongestionner les axes principaux et réduire la place de la voiture au profit des modes de déplacements doux. La création d'espaces pour les mobilités douces interviendra après la réalisation du contournement-Est, dont l'objectif est de décongestionné le cœur de ville et d'offrir des solutions de stationnement et de circulation en périphérie de ce secteur. Une sous-commission municipale « mobilité » a été créée pour identifier les enjeux de la mise en place de ces espaces réservés aux mobilirés décarbonées. Les orientations d'aménagement pourront l'objet d'une concertation publique.	de partenaires	Coût estimatif à définir	financements



						A7 - Concertation publique sur le plan de circulation
			·			Une fois le contournement Est réalisé, il est souhaitable de repenser le plan de circulation du centre-ville. En effet, cela permettra de repenser la diversité des modes de déplacements, la gestion des flux nouvellement induits et d'améliorer le parcours automobile.
						A8 - Expérimentation de la piétonisation de la rue Alexandre Bérard
						Compte tenu du gabarit de la voie et du faible espace dédié aux piétons, la ville souhaiterai expérimenter une niétonisation de tout ou
						partie de la rue Alexandre Bérard, notamment les iours de marché forain. L'objectif serait de
						sécuriser le parcours piétons des clients et de la rendre plus agréphe la et conhaité
						experimenter certain cette
						peconisation aim de constatel les ellets notamment sur la fréquentation des
						commerces mais aussi sur la réorganisation des flux automobiles en centre-ville durant le
7						temps de piétonisation.
Stationnement	A10 - Différenciation du	Ville	Prévisionnel :	Ville	La mise en place d'une	
	stationnement		250,00€		reglementation du stationnement (zones bleues 112 places soit 35,9%	
	Mise en place d'une réglementation		Réel :		des places existantes) permet une	
	concernant le stationnement en		10,000€ TTC		meilleure rotation des véhicules sur	
	centre-ville				des secteurs clés pour les clients	
Stationnement	AM3 - Parking souterrain place	Ville	Prévisionnel :	Ville	Les places de stationnement	
	Sanville	Dynacité	37.200€		libérées par les agents de la ville	
					permettent des places de	
	Location de places de parking en		Réel :		stationnement supplémentaires en	
	souterrain pour le stationnement		9.300€/an		surface sur le domaine public pour	
	des agents de la ville permettant				les usagers du cœur de ville. Un bail	
	ainsi de libérer des places de				a été signé en 2019 avec Dynacité	
	stationnement en surface.				pour 31 places de stationnement	
					pour une durée maximum de 10	
					ans.	



Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

Actions	ACV1	Porteur et partenaires	Montants des opérations	Financements	Etat des lieux	ACV 2	Partenaires	Montants des	Financements
Réaménagement du secteur des 4 coins	A4 - Quatre coins AMI hyper centre Etude urbaine Déconstruction de l'îlot situé entre la rue Vingtrinier et la parcelle BD n*176 incluse	Ville	. " w "	141.280€ TTC de urbaine) (fonds olition) : 000€ uement pour bâtiments	L'EPF a assuré le portage foncier de 3 bâtiments, désormais démolis pour un montant d'acquisition de 271.147,76€. Le secteur d'étude prévu dans le programme ACV1 s'est vu élargi pour ACV2 du fait de plusieurs évènements	AM5 - Ilot des 4 coins Choix du scénario de l'étude urbaine et mise en place de la concertation citoyenne sur le devenir des espaces déconstruits. C'est un projet de renouvellement urbain d'un espace stratégique reliant des équipements publics et la principale rue commerçante du cœur de ville et de renaturation avec la création	<u>Ville</u> CCPA EPF Etat	Coût de la déconstruction des bâtiments nouvellement acquis (compris études et diagnostics) : 188.188,71€	Ville : fonds propres CCPA (fonds démolition) : demande 200 000€ EPF : attente de
Jardin Cattin	A11 - Jardin et relais de poste Cattin (Axe 1)	tin (Axe 1)	Déconstruction (5 582.635,30 € ((((((((((((((((((CDC: inclus fiche- action AMO-SCET Déconstruction (ville par fonds propres) :	Totaliment un interiore en mais 2023. Ainsi, les parcelles BD n° 171 à 174 ont été acquises par la ville fin 2023 (pour un montant de 615 000€) et sont ajoutées au projet de déconstruction de l'îlot des 4 coins.	u espates vegetainses a la plate de batiments dégradés. Les actions envisagées s'inscrivent dans une logique urbaine durable. A2 - Jardin Cattin : Concertation et	Ville	Prévisionnel des aménagements : en cours d'étude Foncier ; 615.000€ Budget estimé :	connees Etat via DETR demande 100 OOOE + fonds vert En recherche
						réaménagement du Jardin Cattin La ville souhaite créer un espace naturel attractif et répondant aux attentes des usagers. Ainsi, une concertation citoyenne est en cours et un premier atelier public est programmé pour le 27 novembre 2023. De nombreux échanges ont eu lieu sur site afin de recueillir les avis et attentes des usagers. L'enjeu majeur de ce projet est de créer une dynamique sociale.		60.000€ TTC	
					En parallèle de la réflexion sur le jardin Cattin et toujours dans un objectif de renaturation de l'espace public, le réaménagement du square Emile Guillet est intègré au programme ACV2.	A3 - Square Emile Guillet : Concertation et réaménagement du Square Emile Guillet La ville souhaite ainsi créer un espace en phase avec les attentes des usagers (une concertation citoyenne est en cours et une première réunion publique s'est tenue le 10 novembre 2023) et s'inscrivant dans un programme apportant des co-bénéfices à la biodiversité. Cela permettra à terme de limiter les effets des îlots de chaleur et de créer un espace de rencontre et de détente à proximité immédiate du linéaire commercial.	Ville	Budget estimé : 60.000€ TTC	En recherche



de Mars	Phase 1: passage en zone bleue de la moitié de la place la plus éloignée de l'école. Phase 2: création d'une zone piétonne sur 50% de la place avec accès prévus pour parkings riverains. Le déficit de stationnement doit être compensé par une solution proposée aux commerçants pour les lorses par es places pour les los libérer des places pour les usagers du centre-ville. Passage en zone bleue de l'autre moitié de la place (proche école).	l'axe 3 Prévisionnel ; 450,00€		Soos de la place du Champ de Stationnement. Les opportunités de développement sur l'ilot des Quatre Coins vont nécessiter un requestionnement sur le devenir de la place du Champ de Mars.				
Etude de végétalisation - mobilier urbain	végétalisation a été financée au CDC cours du programme ACV1.	Etude 20.000€	срс	L'étude de la végétalisation réalisé dans le cadre du dispositif ACV 1 a mis en avant le manque de végétal et le vieillissement du mobilier urbain dans le cœur de ville. Ainsi, pour le programme ACV 2, la ville d'Ambérieu-en-Bugey a pour ambition de renaturer l'axe Alexandre Bérard afin de créer une voie plus agréable et propice à la promenade et aux achats.	A1 - Mobilier urbain / végétalisation du centre-ville Etude en cours pour l'engagement d'une réflexion sur le renouvellement du mobilier urbain en centre-ville mais également sur l'intensification du végétal et la désimperméabilisation des sols. L'objectif à terme est de développer la stratégie communale d'adaptation au changement climatique en réduisant l'artificialisation des sols et en créant un cadre de vie accueillant, agrèable et inclusif.	Ville	Etude: 11.500€ HT Budget estimé: 150.000€ HT	financements
				Développer l'axe de la transition écologique	A4 - Rénovation de toiture et installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation aux écoles Jules Ferry Cette opération s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique et de la rénovation de ce bâtiment communal protégé au titre du patrimoine remarquable par le PLU.	Ville Etat Département CCPA	dont 454.000€ HT dont 454.000€ HT pour la partie charpente-couverture et 153.600€ HT pour la partie énergies	Etat (DETR) : 30.720€ HT CD01 (Pacte des territoires) : 91.140€ HT CCPA (fonds de concours généraliste) : 183.937€ HT 301.803€ HT
					écoles Jules Ferry Cette opération s'inscrit dans le cadre de la transition écologique avec pour objectif de refonctionnaliser des sols artificialisés permettant de lutter contre les flots de chaleur et une meilleure gestion des eaux pluviales. En parallèle, l'objectif est de sensibiliser les enfants à la biodiversité, l'écologie et l'économie des ressources.	En recherche de partenaires	A définir	financements



<u>a</u>
=
>
-
<u>a</u>
$_{-}$
\circ
TO
\subseteq
O
S
_
_0
\Box
S
(1)
ŭ
· <u>=</u>
\geq
S
e
T
$_{\odot}$
ō
S
- /
\subseteq
\supset
_
ā
4
7
=
St
٠,
\subseteq
,0
\bigcirc
10
5
W
×
\triangleleft

Actions	ACV1	Porteur et partenaires	Montants des obérations	Financements	Etat des lieux	ACV 2	Partenaires	Montants des opérations	Financements
Signalétique	A13 - Signalétique et publicité en centre-ville Actualisation et enrichissement de la signalétique existante (lamelles) sur le périmètre Cœur de Ville pour proposer aux nouveaux commerces de louer une lamelle et inclure les monuments et espaces publics. Mise en place de panneaux informatifs et culturels sur les lieux patrimoniaux du Cœur de Ville. Traitement qualitatif de l'espace public situé en périmètre Cœur de Ville. Traitement qualitatif de l'espace public situé en périmètre Cœur du Ville. Ville dans la rédaction du Règlement Local de Publicité, en cours sur l'année 2020.	Ville	Prévisionnel ; 15.540,00€ Rèel ; RLP ; 19.647,68€ TTC	Etat: 10,000€ TTC VIIIe: 9.647,68€ TTC	Mise en place d'une microsignalétique commerciale et patrimoniale en cours de pose et suppression progressive des panneaux publicitaires non autorisés.				
Services	A14 - Service d'écrivain public en centre-ville Développement d'un service d'écrivain public en partenariat avec l'Association Familiale d'Ambérieu, en centre-ville. L'implantation est envisagée dans les locaux de la Médiathèque.	Association Familiale d'Ambérieu en Bugey Ville	Previsionnel: 250€/an/frais engagë Réel: Inclus dans le budget alloué au centre social	VIII e	Service finalement mis en place en centre-ville car créé au Centre Social Le Lavoir sur le quartier prioritaire de la ville et donc à proximité du public cible.				
					La municipalité mène une réflexion sur la confortation d'un socle de services à la population au cœur de ville.	A11 - Créer un lieu unique pour les services à la population en cœur de ville Le projet de réorganisation des services de la ville a plusieurs impacts. L'objectif à terme est de redonner sa fonction de centralité à l'hôtel de ville en regroupant l'ensemble des services en lien avec la population au sein de ce bâtiment historique. Pour ce faire, la ville envisage de délocaliser une partie de ses services dans un nouveau bâtiment de bureaux projeté dans le quartier politique de la ville d'une surface d'environ 1500m².	Ville	Estimatif coût du nouveau bâtiment à définir Estimatif coût de réaménagement de l'hôtel de ville à définir	financements



Actions Etudes	ACV1	Porteur et	-						
Etudes		ires	Montants des opérations	Financements	Etat des lieux	ACV 2	Partenaires Mor opéi	Montants des opérations	Financements
	ANA AND CLET	Villo	Dráuicionno! -	ě	Marché AND 70 company				
	AINI4 - AINIO SCEI	200		3000	INIAICHE AIMP 70 COMPTENAIL .				
		202	non défini	Ville : 14.000€	- llot des 4 coins				
	Accietance à Management de				- Mobilité douce et requalification				
	מייינים מיייני				ייים מייר בר יכלים ייים ייים ייים ייים ייים ייים ייי				
	Projet (AMP) et Assistance à		Reel:		de la place du Champ de Mars				
	Maîtrise d'Ouvrage (AMO)		117.000€						
	fournies par la SCET, filiale de la				Ces études ont conforté la				
	Caisco des Dénôts dans le cadre de				icipalité dans son objectif				
	כפוזיר מריז הראסוז', מפוזי הרמיור מר				The state of the s				
	son engagement partenaire au				in coeur de				
	programme national Action Cœur				pour qu'elle devienne plus				
	de				elle et résit				
	(A) (A) (A) (A) (A)								
	Mobilisation de l'Alvir pour la				pour tous.				
	rédaction du cahier des charges et								
	L'anaivse des propositions BF d'une								
	Attended to the Attended to th								
	(mare initiat 2020)								
	And Court and	Vell-	t		4	4-1-1-1	90	1 200 014	Vella FOOV
Sulvi ACV	AMb - Creation d'un poste de	VIIIe		VIIIe : 30%	de	A12 - Charge de projet ALV VIIIE	9	/ 37°′6¢¢	ville 20%
	Chargé.e. de projet Action Cœur		000,00€	ANIALI - EOO/	rencontrées pour le poste de		an	_	ANAH 50%
	de Ville)		chargé de projet.	- Coordonner et mettre en œuvre le projet			
						Cœur de Ville et son évolution en Opération de			
	Elaborer at suivra l'avancée du		Póol ·			Revitalisation de Territoire (ORT) en veillant à			
	בומחסובו בן אחואוב ומאמוורבב חח		Acc			ויבאורמווזפרוסון חב ובווורסווב (סורו) ביו אבווופוור מ			
	projet Action Cœur de Ville		40.784,59 € /an			la coherence des projets et a leur bonne			
	- Organiser et animer les processus					articulation entre eux, à l'échelle du périmètre			
	de suivi et de décision, notamment					retenu, de l'ensemble de la commune, des			
						of to the control of			
	groupe					ninopines et			
	et des Comités techniques					l'intercommunalite		_	
	- Piloter les prestataires et les					- Assurer une fonction de conseil auprès des			
	études					instances décisionnelles et préparer les			
	- Assurer la mise en œuvre					instances (COPIL COTECH			
						the transfer for the testing of the			
	operationnelle des actions et					r les pesoins et interagif à			
	opérations validées par la présente					différents intervenants (Etat, Région,			
	convention					Département, Action Logement, Caisse des			
						Dépôts, EPF de l'Ain, ANAH, SEM, CCI, services			
						communaux).			
						Elaborar at mattra an alaca una etratógia da			
						riabolei et illettie eli piace ulle stiategie de			
						on et de promotion			
						programme,			
						- Etablir la convention-cadre et son montage			
						financier, rédiger et suivre ses avenants,			
						- Organiser et piloter les études nécessaires au			
						lancement opérationnel des projets			
						A nimon to Comité de Broist tonal annonimentos			
						- Animer le comite de riojet local associant les			
						res du programme et l'e			
						projet pour chaque projet identifié,			
						- Assurer le suivi administratif, technique,			
						juridique et financier des projets (comptes			
						rendus de réunions, études préalables.			
						techniaues, dossiers de de			
						subventions rannorts d'exécution			



L'ajout des secteurs entrée de ville	L'ajout des secteurs entrée de ville A13 - Entrée de ville Sud-Ouest "Jean de Paris" A définir	A définir	A définir	A définir
au sein du dispositif ACV 2 a				
particulièrement intéressé la ville L'ambition	L'ambition est de :			
d'Ambérieu en Bugey afin de	d'Ambérieu en Bugey afin de - Créer une voie de rabattement directe vers la			
requalifier le secteur Jean de Paris.	gare SNCF reliant l'entrée Ouest de la ville à			
	l'avenue Général Sarrail en cours de			
	requalification dans le cadre des travaux			
	d'aménagement du Pôle d'Echanges			
	Multimodal,			
	- Réaliser une opération de recyclage urbain du			
	site constitué en grande majorité de friches			
	industrielles en aménageant un front urbain de			
	qualité, le long de rue Jean de Paris et de la voie			
	de rabattement à créer, prenant en compte et			
	sécurisant les mobilités douces.			
	Ce projet s'inscrit dans une vision			
	d'aménagement d'ensemble de la Commune			
	alliant la sobriété foncière et le développement			
	de l'accessibilité et des mobilités décarbonées.			
	Les axes fondamentaux du projet sont le			
	recyclage urbain de friches et la renaturation			
	de l'espace par la création d'un parc public			
	longeant la rivière Albarine contribuant au			
	bien-être des habitants actuels et futurs.			









Ville d'Ambérieu-en-Bugey Programme Action Cœur de Ville 2

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-actions qui composent le plan d'action

Référence	Titre de la fiche action	Porteur du projet	Calendrier	Budget estimé (€ TTC)	Partenaires envisagés
	Axe 1 : De la réhabilita	tion à la restru	cturation : vers une offre	attractive de l'habi	itat
AM1	Projet de construction - Chemin de Ronde	Dynacité	Livraison : 2026	Estimation : 4.112.946,55€	Etat, CDC, ALS, CD01, CCPA, Dynacité
AM2	Projet de construction - Médiathèque Sud	SEMCODA	Livraison : été 2025	4.816.411,00€	Etat, Département, CCPA, ALS, SEMCODA
AM3	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	ССРА	2023-2026	Non défini	ANAH, CCPA
A1	Projet d'Habitat inclusif - 3 Rue du Clos Dutillier	Dynacité	Livraison : 2026/2027	Estimation : 1.711.170,00€	Etat, ALS, CD01, CCPA, Dynacité
A2	Projet de réhabilitation par la SCI 2CLB - 30 rue Alexandre Bérard	SCI 2CLB	A définir	Estimation : 856.996,38€	ANAH, ALS, CCPA
A3	Projet de réhabilitation par la SCI MAFRE - 1 Rue Aristide Briand	SCI MAFRE	2 ^{ème} trimestre 2024	720.000,00€	AHAH, ALS
	Axe 2 : Favoriser	un développen	nent économique et com	mercial équilibré	
A4	Commission d'enseigne et concertation avec les commerçants	Commune	2023-2026	Non défini	CCI, Association des commerçants, Promoteurs
A5	Droit de préemption commercial	Commune	Lancement en 2024	Non défini	CCI
		alonner l'acces	sibilité et les mobilités de	ácarhonées	
AM4	Contournement EST	Commune	Livraison : 2025	Estimation : 1.200.000,00€	CCPA, Commune
A6	Mobilités douces en centre- ville	Commune	2023-2026	Non défini	Non défini
A7	Concertation publique sur le plan de circulation	Commune	Livraison en 2025	Non défini	Non défini
A8	Expérimentation de la piétonisation de la rue Alexandre Bérard	Commune	2024	Non défini	Ambérieu vitrines, Commission forains
Ду	e 4 : Aménager durablement l'e	snace urhain e	t mettre en valeur le nat	rimoine architectur	al et navsager
AM5	llot des 4 Coins	Commune	Livraison : 2025	Non défini	Etat, CCPA, EPF
A9	Modernisation du mobilier urbain et végétalisation du centre-bourg	Commune	Livraison : 2024	150.000,000€ HT	Etat
A10	Réaménagement du Jardin	Commune	Livraison : 2024	60.000,00€	ССРА
A11	Réaménagement du Square Emile Guillet	Commune	Livraison : 2024	60.000,00€	ССРА
A12	Rénovation de toiture et installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation aux écoles Jules Ferry	Commune	Livraison : 2024	607.600,00€ HT	CD01, CCPA, Commune
A13	Préau et végétalisation des cours des écoles Jules Ferry	Commune	Lancement : 2024	Non défini	Non défini
	Axe 5 : C	onstituer un so	ocle de services dans cha	que ville	
A14	Créer un lieu unique pour les services à la population en cœur de ville	Commune	Non défini	Non défini	Non défini
		Axe	e transversal		
A15	Chargé de Projet Action Cœur de Ville	Commune	2023-2026	48.459,53€/an	ANAH, Commune
A16	Entrée de ville « Jean de Parıs	Communes	Lancement : 2024	Non défini	Commune, Promoteurs

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

AM1	Projet de construction - Chemin de ronde
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Projet de construction d'un programme immobilier comprenant 8 logements collectifs et 10 logements individuels permettant ainsi une diversité des typologies et des formes de bâti, renforçant l'attractivité du cœur de ville. Cette opération contribue à la densification du cœur de ville et de fait à limiter l'étalement urbain.
Objectifs	· Développer l'offre de logements en volume et en diversité
	· Créer de nouveaux logements dans le cadre d'une densification raisonnée
	Développer la mixité sociale au sein du cœur de ville
	Repenser la densité urbaine et limiter l'étalement urbain en construisant la ville sur la ville
Maitre d'ouvrage	Dynacité
Partenaires locaux	ETAT; CDC; ALS; Département; CCPA; Dynacité
Budget global	4 112 956,55 €
Date de lancement	Permis en cours d'instruction
Date de livraison	2026
Modalité de financement	PLUS/PLAI Subvention : Etat 21 000€ ALS 439 538€ Département 116 000€ CCPA 24 000€ Prêts : PLUS/PLAI 783 300€ ALS 293 025€ Fonds propres : Dynacité 247 162€ Total : 1 924 025€ PSLA Subvention : ALS 150 000€ Prêts : PSLA 1 710 000€ Fonds propres : Dynacité 328 931,55€
Indicateurs d'avancement	Total: 2 188 921,55€ · PC purgé · Démarrage des travaux de l'opération · Livraison de l'opération
Indicateurs de résultat	 Nombre de logements livrés Taux d'occupation de l'opération Typologies de logements
	·Taux de rotation des logements

AM2	Projet de construction - Médiathèque Sud
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Projet de construction d'un programme immobilier comprenant 22 logements collectifs (9 PLUS/ 6 PLAI / 7 PLS) avec des stationnements en sous-sol à proximité des équipements publics et des commerces de cœur de ville. Ce projet contribue à la revitalisation du centre-ville et à la résorption de la vacance de logements puisqu'il fait suite à la démolition d'un immeuble vétuste et vacant.
Objectifs	· Développer l'offre de logements en volume et en diversité
	· Créer de nouveaux logements dans le cadre d'une densification raisonnée
	· Résorber la vacance résidentielle de long terme
	· Développer la mixité sociale au sein du cœur de ville
	· Repenser la densité urbaine et limiter l'étalement urbain en construisant la ville sur la ville
Maitre d'ouvrage	SEMCODA
Partenaires locaux	Etat, Département, CCPA, ALS
Budget global	6.389.652€
Date de lancement	Sept-23
Date de livraison	Été 2025
Modalité de	Subvention Etat: 42.000€
financement	Subvention CD01: 69.000€
	Subvention CCPA: 42.000€
	Financement ALS: 625.217€
Indicateurs	Subventions ALS: 1.482.090€ • PC purgé
d'avancement	
a avancomom	Démarrage des travaux de l'opération Livraison de l'opération
Indicateurs de	
résultat	Nombre de logements vacants avant démolition / nombre de logements après la construction
	· Nombre de logements livrés
	·Taux d'occupation de l'opération
	· Typologies de logements
	·Taux de rotation des logements

AM3	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat sera relancée en décembre 2023. Ce programme, porté par la CCPA, vise à accompagner les propriétaires pour obtenir des aides financières pour des travaux de réhabilitation des logements ou des parties communes de leur immeuble. Les projets financés dans le cadre de l'OPAH permettent notamment de résoudre la vacance résidentielle et de répondre aux enjeux de transition énergétique des bâtiments.
Objectifs	·L'Opération Programmée de l'Habitat sera renouvelée en décembre 2023.
	Développer l'attractivité du centre-ville pour les porteurs de projets privés
	· Résorber la vacance résidentielle de long terme
	· Répondre aux enjeux de transition énergétique des bâtiments
	· Améliorer les conditions de vie des habitants
Maitre d'ouvrage	CCPA
Partenaires locaux	ANAH; CCPA
Budget global	
Date de lancement	Dec-23
Date de livraison	
Modalité de financement	
Indicateurs	· Signature de la convention
d'avancement	· Fin d'étude
Indicateurs de	· Montant des aides accordées
résultat	· Nombre de logements réhabilités
	·Nombre de logements vacants avant travaux

A1	Projet d'Habitat inclusif - 3 Rue du Clos Dutillier
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Projet de réhabilitation de l'ancien central téléphonique afin de créer une résidence d'habitat inclusif. Ce projet est porté par Dynacité en maîtrise d'ouvrage.
	Un projet initié par l'association Hapart'en Ville, association constituée en 2022, avec 2 aspects un habitat partagé avec l'objectif d'accueillir des personnes vulnérables ou semi-autonomes, porteuses de handicap et si possible des personnes autonomes.
	Souhait d'un tiers lieu ouvert sur l'extérieur permettant de créer du lien entre les locataires et les habitants. Hapart'en Ville a répondu à l'appel à projet du département afin de bénéficier de l'aide à la vie partagée (AVP). L'association a à ce jour identifié 11 locataires potentiels.
Objectifs	·Créer une offre de logements adaptés à des personnes en situation de handicap
	·Réhabiliter un bâtiment vacant
	· Revitaliser le cœur de ville
	·Construire la ville sur la ville pour limiter l'étalement urbain
	· Développer une offre d'habitat inclusif
	· Mettre en valeur le patrimoine bâti du cœur de ville
Maitre d'ouvrage	Dynacité
Partenaires locaux	Etat ; ALS ; Département ; CCPA ; Commune
Budget global	Logements : 1 508 570 € (estimation) tiers-lieu : 202 600 € (estimation)
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026/2027
Modalité de financement	ALS ; Dynacité
Indicateurs	·Dépôt des demandes d'urbanisme
d'avancement	Mise en chantier de l'opération
	· Livraison de l'opération
Indicateurs de	· Nombre de logements livrés
résultat	·Taux d'occupation de l'opération
	·Taux de rotation des logements

A2	Projet de réhabilitation par la SCI 2CLB - 30 rue Alexandre Bérard
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Rénovation de 10 logements sur l'axe Alexandre Brérard. Ce projet répond à l'enjeu de résorption de la longue vacance résidentielle dans le cœur de ville. Cette opération est stratégique du tait de l'emplacement et apporte un élément supplémentaire à l'amélioration de l'habitat en cœur de ville.
Objectifs	· Revitaliser le cœur de ville
	· Développer l'offre de logements de la ville en volume et en diversité
	· Résorber la vacance résidentielle de long terme
	· Avoir une offre de logements en phase avec les attentes de futurs habitants
	· Contribuer à la transition énergétique du territoire en améliorant la performance
Maitre d'ouvrage	SCI 2CLB
Partenaires locaux	ANAH; ALS; CCPA
Budget global	856 996,38 €
Date de lancement	
Date de livraison	
Modalité de financement	ANAH; Action logement; Fonds propres
Indicateurs	· Dépôt des demandes d'urbanisme
d'avancement	· Mise en chantier de l'opération
	· Livraison de l'opération
Indicateurs de	· Nombre de logements vacants avant l'opération
résultat	· Nombre de logements livrés
	·Taux d'occupation de l'opération
	·Typologies de logements
	·Taux de rotation des logements

A3	Projet de réhabilitation par la SCI MAFRE - 1 Rue Aristide Briand
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Rénovation d'un commerce en RDC et de 3 logements au carrefour des 4 coins. Ce projet répond à l'enjeu de résorption de la longue vacance résidentielle / commerciale dans le cœur de ville. Cette opération est stratégique du fait de son emplacement.
Objectifs	· Revitaliser le cœur de ville
	· Contribuer à l'attractivité commerciale du centre-bourg
	· Résorber la vacance commerciale et résidentielle
	· Développer l'offre de logement en volume et en diversité
	· Avoir une offre de logements en phase avec les attentes de futurs habitants
Maitre d'ouvrage	SCI MAFRE
Partenaires locaux	
Budget global	720 000€ Prêt ALS : 139.160,00€ Subvention ALS : 59.640,00€
Date de lancement	01-sept-23
Date de livraison	Mai-24
Modalité de financement	Fonds propres/ subvention ANAH
ndicateurs	· Dépôt des demandes d'urbanisme
d'avancement	· Mise en chantier de l'opération
	· Livraison de l'opération
	·Ouverture du commerce situé en rez-de-chaussée
ndicateurs de	· Nombre de logements vacants avant l'opération
résultat	Nombre de logements livrés
	·Taux d'occupation de l'opération
	·Typologies de logements
	·Taux de rotation des logements
	·Type de commerce

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

A4	Commission d'enseigne et concertation avec les commerçants
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Pour que les commerces situés en pied d'immeuble répondent au mieux aux besoins des usagers, une commission sera mise en place avec les acteurs du territoire concernés. Cette commission est déjà envisagée pour l'opération du promoteur privé CEDDIA qui a obtenu un permis de construire pour un ensemble immobilier composé de 44 logements en accession libre et 4 cellules commerciales sur le secteur des 4 coins. La ville souhaite également poursuivre les échanges réguliers avec l'association des commerçants.
Objectifs	· Revitaliser le cœur de ville
	· Contribuer à l'attractivité commerciale du centre-bourg
Maitre d'ouvrage	Commune
Partenaires locaux	CCI ; Association des commerçants ; Promoteurs
Budget global	
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Modalité de financement	
Indicateurs	· Constitution de la commission d'enseigne
d'avancement	
Indicateurs de	· Nombre de commission d'enseigne
résultat	· Nombre d'échanges avec les commerçants
	· Nombre de nouveaux commerces

A5	Droit de préemption commercial
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Bien que la ville ait un taux de vacance très faible (<5%), il a été constaté un manque de diversité des types de commerces. Pour y faire face, la ville souhaite mener une réflexion sur la définition d'un secteur de droit de préemption commercial en cœur de ville. Ainsi, la ville pourrait être informée des changements d'usage des commerces et éventuellement utiliser ce droit de préemption afin de contribuer au rééquilibrage de l'offre commerciale.
Objectifs	· Revitaliser le cœur de ville
	· Renforcer l'attractivité du centre-ville
	· Rééquilibrer la diversité commerciale
Maitre d'ouvrage	Commune
Partenaires locaux	CCI
Budget global	
Date de lancement	2024
Date de livraison	
Modalité de financement	A définir
Indicateurs	· Définition du secteur
d'avancement	· Approbation de la mise en place du droit de préemption commercial en conseil
Indicateurs de résultat	· Utilisation du droit de préemption commercial

Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

AM4	Contournement EST
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	L'ambition est de créer un axe de circulation structurant et un maillage important des circulations douces entre le quartier historique, le secteur de développement de l'urbanisation et le centre bourg. En décongestionnant les axes principaux, l'objectif est de repenser le plan de circulation dans le cœur de ville et de réduire la place de la voiture au profit des modes de déplacements doux.
	Les études de faisabilités du projet ayant été réalisées et le foncier maîtrisé, la prochaine étape est d'engager la conception et la réalisation de l'infrastructure.
Objectifs	· Gérer les flux dans le cœur de ville
	· Garantir des conditions de circulation fluides et sûres, tous modes confondus
	· Augmenter la part de mobilités actives et décarbonées dans le cœur de ville
Maitre d'ouvrage	Commune
Partenaires locaux	CCPA
Budget global	1 200 000€ ΠC
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Modalité de financement	CCPA, Commune
Indicateurs	· Conception de l'infrastructure
d'avancement	· Mise en chantier de l'axe
	·Ouverture de la voirie aux usagers
Indicateurs de résultat	· Mesure de l'incidence en termes de flux de l'ouverture de la nouvelle voie de circulation (comptage)
	· Evolution des voies partagées
	· Evolution du nombre de places de stationnement

A6	Mobilités douces en centre-ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	La création d'espaces pour les mobilités douces interviendra après la réalisation du contournement-Est, dont l'objectif est de décongestionner le cœur de ville et d'offrir des solutions de stationnement et de circulation en périphérie de ce secteur. Repenser le plan de circulation dans le cœur de ville pour réduire la place de la voiture au profit des modes de déplacements doux. Une sous-commission municipale « mobilités » a été créée pour identifier les enjeux de la mise en place de ces espaces réservés aux mobilités décarbonées. Les orientations d'aménagement pourront faire l'objet d'une concertation publique.
Objectifs	 Garantir des conditions de circulation fluides et sûres, tous modes confondus Donner plus d'espaces aux modes doux en centre-bourg
	· Favoriser les modes déplacements actifs
Maitre d'ouvrage	Commune
Partenaires locaux	
Budget global	
Date de lancement	2023-2026
Date de livraison	
Modalité de financement	Fonds vert
Indicateurs d'avancement	·Travaux de réaménagements des circulations
	· Livraison de voiries avec des solutions apportées aux modes de déplacements décarbonés des circulations
Indicateurs de résultat	· Typologie des aménagements créés pour faciliter les déplacements modes actifs
	Appropriation par les usagers

A7	Concertation publique sur le plan de circulation
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Une fois le contournement Est réalisé, il est souhaitable de repenser le plan de circulation du centre-ville. En effet, cela permettra de repenser la diversité des modes de déplacements, la gestion des flux nouvellement induits et d'améliorer le parcours automobile.
Objectifs	· Laisser plus de place aux mobilités décarbonées
	· Repenser les sens de circulation pour fluidifier les parcours
	· Contribuer à l'attractivité commerciale du centre-bourg
Maitre d'ouvrage	Commune
Partenaires locaux	Recherche AMO pour accompagnement de la concertation
Budget global	
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Modalité de financement	A définir
Indicateurs d'avancement	Développement de la concertation
	· Résultats de l'étude
Indicateurs de résultat	· Nombre de participants aux réunions de concertation

A8	Expérimentation de la piétonisation de la rue Alexandre Bérard
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Compte tenu du gabarit de la voie et du faible espace dédié aux piétons, la ville souhaiterai expérimenter une piétonisation de tout ou partie de la rue Alexandre Bérard, notamment les jours de marché forain. L'objectif serait de sécuriser le parcours piétons des clients et de le rendre plus agréable. Il est souhaité expérimenter ponctuellement cette piétonisation afin de constater les effets notamment sur la fréquentation des commerces mais aussi sur la réorganisation des flux automobiles en centre-ville durant le temps de piétonisation.
Objectifs	· Sécuriser les flux piétons
	Contribuer à l'attractivité commerciale du centre-bourg
	Relier le marché forain et les commerces du centre-ville
	· Augmenter l'espace public dédié aux commerçants
	· Réduire l'espace de la voiture au profit des mobilités décarbonées
Maitre d'ouvrage	Commune
Partenaires locaux	Ambérieu vitrines, Commission forains
Budget global	
Date de lancement	2024
Date de livraison	
Modalité de financement	
Indicateurs	· Consultation des commerçants pour définir les attentes
d'avancement	· Premier essai de piétonisation
Indicateurs de	· Satisfaction des usagers
résultat	· Satisfaction des forains et des commerçants

Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

AM5	llot des "4 coins"
Type de projet	Action
Axe de	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le
rattachement	patrimoine architectural et paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
	Choix du scénario de l'étude urbaine et mise en place de la concertation citoyenne sur le devenir des espaces déconstruits. C'est un projet de renouvellement urbain d'un espace stratégique reliant des équipements publics et la principale rue commerçante du cœur de ville et de renaturation avec la création d'espaces végétalisés à la place de bâtiments dégradés. Les actions envisagées s'inscrivent dans une logique urbaine durable. Un tènement en lisière Est de l'actuel périmètre ORT, en majorité sous maîtrise foncière communale, est réservé comme potentielle aire de stationnement de 40 à 50 places le long de la rue Aimé Vingtrinier. L'intérêt de cet emplacement réside dans le fait que les opérations de renouvellement urbain à venir privilégiant la création d'îlots de verdure pour une meilleure qualité de vie des habitants, vont très probablement réduire le nombre de places de stationnement publiques et nécessiter une compensation de ces dites places par une nouvelle répartition des aires de parking à proximité immédiate du cœur de ville. En outre, ce nouvel espace public sera situé en position centrale de l'îlot d'extension projeté (constitué de bâtis anciens) dans lequel un cheminement piéton est prévu pour faciliter et sécuriser l'accès des écoliers à l'établissement scolaire Sainte-Marie. L'apport de cette emprise supplémentaire viendra compléter l'offre d'espaces publics et va permettre à la ville d'atteindre le but qu'elle
	s'est fixée pour l'amélioration et la sécurisation des mobilités.
Objectifs	Requalification des espaces publics
	 Offrir des espaces publics de qualité et qui répondent aux besoins des habitants Préserver et mettre en valeur le patrimoine ambarrois Favoriser l'accès de tous aux équipements, loisirs et services
	· Créer un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif
Maitre d'ouvrage	Commune
Partenaires locaux	Etat; CCPA; EPF
Budget global	A définir après la concertation publique
Date de lancement	Oct-23
Date de livraison	2025
Modalité de	CCPA: 200 000€ via le fond de concours démolition
financement	DETR: dossier de demande de 100 000€ via le fond
mancomom	d'acquisition/démolition des centres-bourgs dégradés
	Commune: fonds propres
L. P. J.	Autres partenaires mobilisables à définir
Indicateurs	· Concertation publique (1ère réunion le 10/11/23)
d'avancement	· Résultats de l'étude urbaine
	Résultats du diagnostic archéologique et des fouilles éventuelles
	· Conception de l'espace public
	Démarrage des travaux de réaménagement du site
	· Livraison de l'espace public
Indicateurs de	· Part des modes des déplacements (nb voitures, vélos, piétons / jour)
résultat	· Typologie des aménagements créés
	· Appropriation des lieux créés (lieu de passage, de rencontre, de détente)
	Taux de renaturation de l'espace (avant/après)
	Incidence sur la fréquentation de la médiathèque
	· Satisfaction des habitants après la livraison de l'espace

A9	Modernisation du mobilier urbain et végétalisation du centre-bourg
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Etude en cours pour l'engagement d'une réflexion sur le renouvellement du mobilier urbain en centre-ville mais également sur l'intensification du végétal et la dés imperméabilisation des sols. L'objectif à terme est de développer la stratégie communale d'adaptation au changement climatique en réduisant l'artificialisation des sols et en créant un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif.
Objectifs	Rendre la ville plus attractive, naturelle et résiliente pour tous
Objectins	Lutter contre les ilots de chaleurs et améliorer le confort d'été des usagers
	· Revitaliser le centre-bourg par des actions de végétalisation
	· Favoriser les déplacements en installant du mobilier urbain permettant de se poser
	· Offrir des espaces publics de qualité et qui répondent aux besoins des habitants
	· Désimperméabiliser les sols
Maitre d'ouvrage	Commune
Partenaires locaux	Etat
Budget global	150.000€ HT
Date de lancement	2023
Date de livraison	2024
Modalité de financement	Fonds vert
Indicateurs	- Livraison des études
d'avancement	Mise en chantier des espaces publics
	Livraison des espaces publics
Indicateurs de	Evolution de la surface végétalisée
résultat	· Evolution de la surface imperméabilisée
	Satisfaction des usagers

A10	Réaménagement du Jardin Cattin
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	La ville souhaite créer un espace naturel attractif et répondant aux attentes des usagers. Ainsi, une concertation citoyenne est en cours et un premier atelier public est programmé pour le 27 novembre 2023. De nombreux échanges ont eu lieu sur site afin de recueillir les avis et attentes des usagers.
	Les enjeux majeurs de ce projet sont le réaménagement d'un espace vert situé en cœur de ville et délaissé par les habitants et à terme la création d'une dynamique sociale sur site grâce à la réappropriation du jardin Cattin par les usagers.
Objectifs	Rendre la ville plus attractive, naturelle et résiliente pour tous
	· Revitaliser le centre-bourg
	· Favoriser les échanges entre les habitants avec la mise en place de mobilier urbain
	· Offrir des espaces publics de qualité et qui répondent aux besoins des habitants
Maitre d'ouvrage	Commune
Partenaires locaux	CCPA
Budget global	60 000€ TTC
Date de lancement	Concertation : 4ème trimestre 2023 Travaux : 2024
Date de livraison	2024
Modalité de financement	
Indicateurs	· Bilan de la concertation en ligne
d'avancement	· Ateliers de co-conception avec les habitants
	· Lancement des travaux
	· Livraison de l'espace public
Indicateurs de	·Typologie des aménagements
résultat	· Evolution des usages (avant/après)
	· Satisfaction des habitants

A11	Réaménagement du Square Emile Guillet
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	La ville souhaite ainsi créer un espace en phase avec les attentes des usagers (une concertation citoyenne est en cours et une première réunion publique se tiendra le 27 novembre 2023) et s'inscrivant dans un programme apportant des co-bénéfices à la biodiversité. Cela permettra à terme de limiter les effets des îlots de chaleur et de créer un espace de rencontre et de détente à proximité immédiate du linéaire commercial situé rue Alexandre Bérard.
Objectifs	· Rendre la ville plus attractive, naturelle et résiliente pour tous
	· Lutter contre les ilots de chaleurs et améliorer le confort d'été des usagers
	· Revitalisation du centre-bourg par des actions de végétalisations
	· Favoriser les échanges entre les habitants avec la mise en place de mobilier urbain
	· Offrir des espaces publics de qualité et qui répondent aux besoins des habitants
Maitre d'ouvrage	Commune
Partenaires locaux	CCPA
Budget global	60 000€ TTC
Date de lancement	Concertation : 4ème trimestre 2023 Travaux : 2024
Date de livraison	2024
Modalité de financement	Fonds vert
Indicateurs	· Bilan de la concertation en ligne
d'avancement	· Ateliers de co-conception avec les habitants
	· Lancement des travaux
	· Livraison de l'espace public
Indicateurs de	·Typologie des aménagements
résultat	· Evolution des usages (avant/après)
	· Satisfaction des habitants
	· Evolution du taux de renaturation

A12	Rénovation de toiture et installation de panneaux photovoltaïques autoconsommation aux écoles Jules Ferry				
Type de projet	Action				
Axe de rattachement Date de signature	Axe 4: Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager [XX/XX/XX]				
Description générale	Travaux de rénovation du toit du groupe scolaire Jules Ferry. Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation dans un objectif de développement des énergies renouvelables sur un bâtiment communal protégé au titre du patrimoine remarquable par le PLU. Ce projet s'inscrit dans la démarche de transition écologique du Cœur de Ville d'Ambérieu-en-Bugey.				
Objectifs	·Transition énergétique et écologique				
	· Mise en place d'énergies renouvelables pour l'alimentation du bâtiment				
	· Sensibilisation des enfants scolarisés aux enjeux des énergies renouvelables				
Maitre d'ouvrage	Commune				
Partenaires locaux	Département ; CCPA ; Commune				
Budget global	607.600€ HT dont 454.000€ HT pour la partie charpente-couverture e 153.600€ HT pour la partie énergies renouvelables				
Date de lancement	2023				
Date de livraison	2024				
Modalité de financement	Etat (DETR): 30.720€ HT Département (Pacte des territoires): 63.540€ HT CCPA (fonds de concours généraliste): 183.937€ HT Autofinancement: 329.403€ HT				
Indicateurs	· Lancement de l'appel d'offres				
d'avancement	· Début des travaux				
	· Fin des travaux				
	· Mise en service des panneaux photovoltaïques				
Indicateurs de résultat	· Taux de couverture de la consommation électrique				

A13	Préau et végétalisation des cours des écoles Jules Ferry				
Type de projet	Action				
Axe de rattachement	Axe 4: Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager				
Date de signature	[XX/XX/XX]				
Description générale	Cette opération s'inscrit dans le cadre de la transition écologique avec pour objectif de désimperméabiliser et de renaturer les sols afin de lutte contre les îlots de chaleurs, d'infiltrer les eaux pluviales et de réemploye les ressources. Une ambition de sensibilisation des écoliers au développement durable et au cycle de l'eau est recherchée.				
Objectifs	· Rechercher une AMO pour la co-construction du programme				
	· Lutter contre les îlots de chaleurs				
	· Revitaliser du centre-bourg par des actions de végétalisation				
	· Renaturer le cœur de ville				
	· Améliorer la diversité des espaces pour les enfants (bien être, développement moteur,)				
	· Sensibiliser les enfants scolarisés aux enjeux du développement durable				
Maitre d'ouvrage	Commune				
Partenaires locaux					
Budget global					
Date de lancement	2024				
Date de livraison					
Modalité de financement	Fonds vert et autres financeurs				
Indicateurs d'avancement	· Sélection d'une AMO				
Indicateurs de	·Taux de renaturation envisagé				
résultat · Typologie des espaces envisagés					

Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville

A14	Créer un lieu unique pour les services à la population en cœur de ville			
Type de projet	Action			
Axe de rattachement	Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville			
Date de signature	[XX/XX/XX]			
Description générale	Le projet de réorganisation des services de la ville a plusieurs impacts. L'objectif à terme est de regrouper au sein du bâtiment historique de l'hôtel de ville l'ensemble des services en lien avec la population. Pour ce faire, la ville envisage de délocaliser ses services supports dans un autre bâtiment.			
Objectifs	· Créer un lieu unique en centre-ville dédié aux services à la population			
	· Rendre les services publics accessibles à tous autour de la future place centrale du secteur des 4 coins			
	· Avoir une meilleure lisibilité des services à la population			
	· Faciliter les démarches des citoyens			
Maitre d'ouvrage	Commune			
Partenaires locaux				
Budget global				
Date de lancement				
Date de livraison				
Modalité de financement				
Indicateurs d'avancement	Restructuration du bâtiment historique de l'hôtel de ville			
Indicateurs de	· Satisfaction des usagers			
résultat	· Nombre de services publics regroupés en un site unique			

Axe transversal

A15	Chargé de projet Action Cœur de Ville			
Type de projet	Action			
Axe de rattachement	Axe transversal			
Date de signature	[XX/XX/XX]			
Description générale	Le chargé de mission cœur de ville a pour objectif la mise en œuvre de la stratégie de redynamisation du cœur de ville sur les trois axes prioritaires du volet 2 du programme « Action Cœur de Ville » : les transitions écologiques, économiques et démographiques.			
Objectifs	· Coordonner et mettre en œuvre le projet Cœur de Ville et son évolution en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en veillant à la cohérence des projets et à leur bonne articulation entre eux, à l'échelle du périmètre retenu, de l'ensemble de la commune, des communes limitrophes et de l'intercommunalité			
	· Assurer une fonction de conseil auprès des instances décisionnelles et préparer les différentes instances (COPIL, COTECH)			
	· Identifier les besoins et interagir avec les différents intervenants (Etat, Région, Département, Action Logement, Caisse des Dépôts, EPF de l'Ain, ANAH, SEM, CCI, services communaux)			
	· Elaborer et mettre en place une stratégie de communication et de promotion du programme			
	· Etablir la convention-cadre et son montage financier, rédiger et suivre ses avenants			
	· Organiser et piloter les études nécessaires au lancement opérationnel des projets			
	· Animer le Comité de Projet local associant les partenaires du programme et l'équipe de projet pour chaque projet identifié			
	· Assurer le suivi administratif, technique, juridique et financier des projets (comptes rendus de réunions, études préalables, dossiers techniques, dossiers de demandes de subventions, rapports d'exécution,)			
Maitre d'ouvrage	Commune			
Partenaires locaux	ANAH, Commune			
Budget global	48 459,52€ / an			
Date de lancement	2023-2026			
Date de livraison				
Modalité de financement	ANAH 50%; Commune 50%			
Indicateurs d'avancement	· Validation du recrutement			
Indicateurs de résultat	· Evaluation ANAH			

A16	Entrée de ville "Jean de Paris"			
Type de projet	Action			
Axe de rattachement	Axe transversal			
Date de signature	[XX/XX/XX]			
Description générale	L'ambition est de : - Créer une voie de rabattement directe vers la gare SNCF reliant l'entrée Ouest de la ville à l'avenue Général Sarrail en cours de requalification dans le cadre des travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal, - Réaliser une opération de recyclage urbain du site constitué en grande majorité de friches industrielles en aménageant un front urbain de qualité, le long de la rue Jean de Paris et de la voie de rabattement à créer, prenant en compte et sécurisant les mobilités douces. Ce projet s'inscrit dans une vision d'aménagement d'ensemble de la Commune et dans une OAP alliant sobriété foncière et développement de l'accessibilité et des mobilités décarbonés. Les axes fondamentaux du projet sont le recyclage urbain de friches et la renaturation de l'espace par la création d'un parc public longeant la rivière Albarine contribuant au bien-être des habitants actuels et futurs.			
Objectifs	 Reconstruire la ville sur la ville Recycler une friche urbaine Créer un accès au pôle multimodal Créer des axes dédiés aux mobilités décarbonées Développer l'offre de logements en volume et en diversité 			
Maitre d'ouvrage	Commune, Promoteurs			
Partenaires locaux				
Budget global				
Date de lancement	2024			
Date de livraison				
Modalité de financement	Commune			
Indicateurs d'avancement	Approbation de la modification de l'OAP au PLU Mise en chantier de l'axe structurant Construction de logements			
Indicateurs de résultat	Superficie de la friche démolie Augmentation de la part de voirie dédiée aux modes doux Nombre de logements livrés			





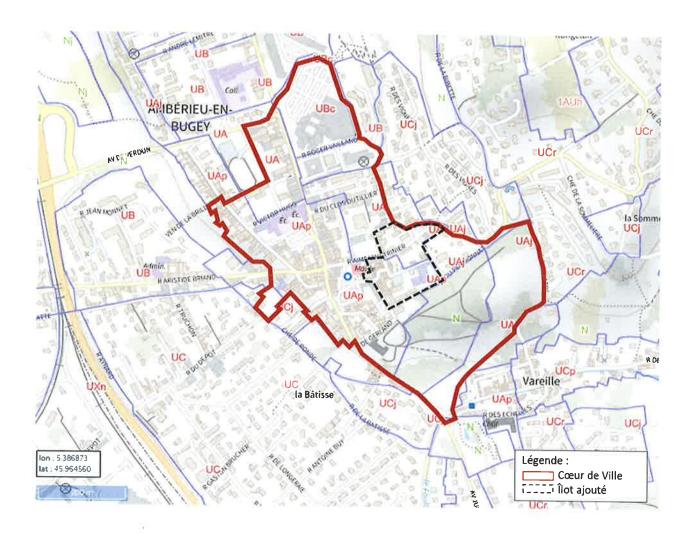




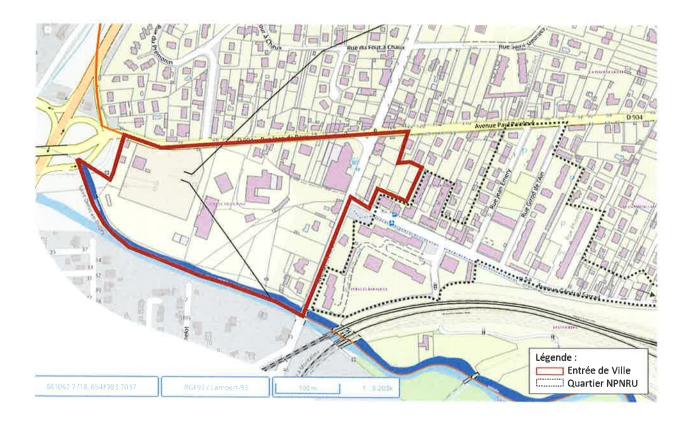
Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention



Périmètre du Cœur de Ville



Périmètre de l'entrée de ville « Jean de Paris »







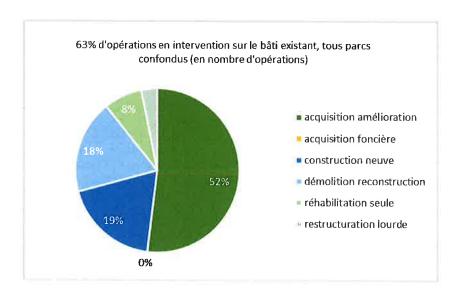


Annexe 4: Bilan annuel Action Logement



2021: https://fr.calameo.com/read/00711844151bd037b57ef

Les produits de financement Action Cœur de Ville d'Action Logement ont permis sur la phase 2018-2022 du programme d'accompagner des opérations de logement majoritairement sur le bâti existant (63%) tel que détaillé ci-dessous.



Les financements évoluent pour accompagner la trajectoire bas carbone des maitres d'ouvrage et rehausser les exigences environnementales des projets en amplifiant l'accent déjà mis sur l'intervention sur le bâti existant.







Annexe 5: Bilan Anah

Depuis le lancement du programme Action coeur de ville en 2018, l'Anah a sensiblement accompagné sa mise en œuvre dans les territoires. Ainsi fin 2022 ce sont au total :

- 190 OPAH-RU qui ont été engagées ;
- 183 chefs de projet financés pour 16 M€;
- Plus de 181 000 logements financés pour plus d'1 Md€ (y compris MaPrimeRénov').

Pour cette nouvelle phase, l'Anah se positionne dans la continuité de la première phase du programme, afin de permettre aux collectivités de poursuivre leurs actions. L'offre de l'Anah se veut plurielle pour s'adapter autant que possible aux besoins de chaque territoire :

- en recherchant une appropriation toujours plus importante des différents outils et dispositifs mis en place par l'Anah (en particulier VIR-DIIF, mais aussi RHI-THIRORI)
- en mettant l'accent sur la lutte contre l'habitat indigne, l'accompagnement des copropriétés de centre ancien, la lutte contre la vacance des logements et la mobilisation du parc privé à vocation sociale ;
- le tout en réponse aux objectifs d'adaptation au changement climatique et de sobriété énergétique et foncière.









Annexe 6 : Bilan de la Caisse des Dépôts et Consignations



Ci-dessous la liste des financements de la Banque des Territoires pour la ville d'Ambérieu-en-Bugey au cours d'ACV1.

ACV	Convention Action Cœur de Ville - ACV	Coût	Montant financé BDT
Etudes réalisées	Cofi Etude plan guide urbain	20.000.00€	6.000.00€
	AMP 70	77.000.00€	77.000.00€
	Etude Smart City	20.000.00€	20.000.00€
	Etude Sgreen	20.000.00€	20.000.00€
	Etude de circulation Transitec	19.069.50€	5.720.85€
Total des finance	ments	156.069.50€	128.720.85€

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).

La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes